



# Budget Primitif

Rapport de  
présentation



# Rapport de synthèse du Budget 2025

*Rapport de M. Pascal Bolo  
Adjoint aux finances*

Conseil municipal du 31 janvier 2025

## Sommaire

Partie I	- Présentation du budget primitif 2025	p. 3
Partie II	- Présentation du Budget Vert 2025	p. 31
Partie III	- Présentation du Budget sensible au genre 2025	p. 35

## Partie I

### **Le budget 2025 : la Ville maintient son cap et ses engagements au service des Nantaises et des Nantais.**

Ce budget pour 2025 s'inscrit dans la lignée du Débat d'orientations budgétaires présenté en décembre dernier avec le respect de la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements et la déclinaison du programme politique pour cette dernière année pleine du mandat.

Afin de répondre aux exigences budgétaires nouvelles, sans pour autant obérer nos missions obligatoires, la Ville s'est engagée dans une logique d'optimisation. Des efforts budgétaires sont réalisés à des degrés divers sur l'ensemble de nos politiques publiques, au sein de nos services et demandés à nos partenaires.

Ce budget est marqué par le contexte économique et politique inédit, avec un niveau d'incertitude élevé, et qui impacte le niveau de nos recettes comme de nos dépenses. A titre prudentiel, l'option retenue pour ce budget 2025 est de prendre en compte les mesures du PLF2025 telles qu'elles ressortaient des dernières propositions sénatoriales avant la motion de censure du gouvernement Barnier. Le budget 2025 intègre donc à ce titre un impact de 2,7 M€ de pertes en fonctionnement (ponction au titre du fonds de réserve et hausse de +3 points des cotisations CNRACL).

Ce budget répond aux exigences de notre projet articulé autour de deux axes majeurs : renforcer l'égalité et la cohésion sociale dont l'émancipation et la sécurité, et assurer la bifurcation écologique. Il garantit la qualité du service rendu aux Nantaises et Nantais, en assumant des dépenses d'accompagnement de la population la plus fragile, et préserve les équilibres financiers de la collectivité.

Il contribue à financer un programme d'investissement très soutenu, tout en préservant la solvabilité de la collectivité. La maîtrise au plus juste des dépenses de fonctionnement reste indispensable.

La Ville met en œuvre son projet politique afin d'offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de tous, assurer encore plus de proximité en poursuivant nos actions au cœur des quartiers, rechercher toujours plus de justice sociale et d'égalité, notamment en plaçant l'éducation au centre de nos priorités et visant ainsi à renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble de la commune. La sécurité est également renforcée, avec notamment plus de policiers municipaux, pour permettre d'assurer la tranquillité des Nantais.

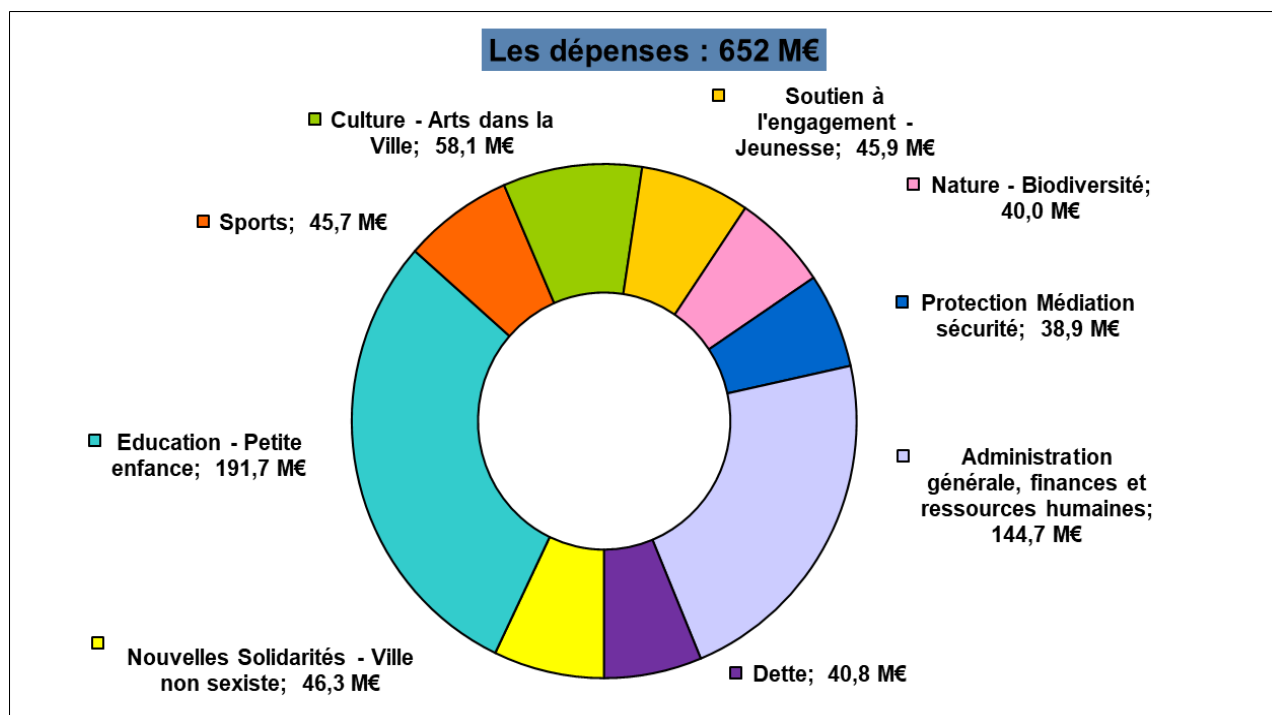
Notre engagement dans la transition écologique et énergétique est affirmé avec une forte mobilisation de chaque politique publique, la programmation pour l'entretien durable de l'ensemble des bâtiments publics, le développement des parcs et squares de proximité, la création de jardins familiaux et d'îlots de fraîcheur, la reconduction du soutien à l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers, etc.

Enfin, ce budget préserve nos équilibres financiers, avec une épargne couvrant une part de l'investissement et un ré-endettement maîtrisé, comme défini dans notre stratégie financière pour le mandat.

Ainsi, 192 M€ seront dépensés en 2025 pour l'Éducation et la petite enfance, priorités de notre action, 46 M€ pour notre action sociale envers les plus fragiles, 46 M€ pour soutenir notre jeunesse, 39 M€ pour renforcer la sécurité, 46 M€ pour soutenir les sports et 58 M€ pour développer la culture, 40 M€ pour nos parcs et jardins...

## Présentation du budget primitif 2025

### I. Le budget 2025 par politique publique hors CCAS (investissement + fonctionnement)



**Le budget 2025 contribue à la concrétisation du projet nantais.** Celui-ci conjugue l'exigence d'un service public de qualité maintenu au bénéfice des Nantaises et des Nantais, et la nécessité de préparer l'avenir. A cet effet, une politique d'investissement ambitieuse en équipements de proximité et en équipements structurants a été programmée. Celle-ci est détaillée en pages 22 à 24 du présent rapport.

**La Ville maintient son cap et ses engagements** pour répondre à l'ensemble des enjeux. Nos politiques publiques visent à être à la hauteur du défi social et écologique. Ainsi, notre collectivité agit en faveur de :

- L'égalité pour un projet inclusif de toutes et tous
- La transition écologique pour répondre au défi climatique
- Le dialogue et la transparence pour associer les citoyens et les acteurs du territoire
- Les proximités pour être plus proche des habitants et à l'écoute des besoins
- L'innovation et l'expérimentation pour renouveler et stimuler l'action publique

La Ville agit fortement en faveur de l'éducation et petite enfance (191,7 M€) et renforce plus particulièrement ses politiques de solidarité et insertion (+5,5 M€), de la jeunesse (+4,5 M€), de la tranquillité et sécurité publique (+8,8 M€), de la culture (+4,3 M€), de nature et jardins (+5,8 M€)...

Elle poursuit ses actions récurrentes de fonctionnement, et parmi ses actions en fonctionnement, on peut relever notamment :

- Solidarité, petite enfance, soutien associatif :

. le déploiement des nouvelles stratégies nantaises des nouvelles solidarités (extension des aides facultatives aux 18-25 ans...) et d'un plan spécifique pour le grand âge comprenant une contribution pour les EHPAD à hauteur de 1,7 M€ ;

. le soutien au secteur associatif dont notamment dans le secteur de la Petite Enfance pour 300 K€ ;

- Éducation : le renouvellement des contrats d'accueil périscolaires et des centres de loisirs avec Léo Lagrange Ouest et l'ACCOORD, l'augmentation des aides à l'acquisition des fournitures scolaires dans les écoles des Quartiers Politiques de la Ville, un nouveau protocole avec les écoles privées ;

- Relation aux usagers : la poursuite des actions issues du dialogue citoyen « les obsèques civiles : parlons-en ! » ;

- Sécurité : l'accueil des nouveaux policiers municipaux suite au concours organisé par la ville ;

- Culture : le déploiement d'un plan de soutien spécifique au milieu culturel pour 480 K€, l'événement « Débords de Loire », le soutien aux pratiques amateur ;

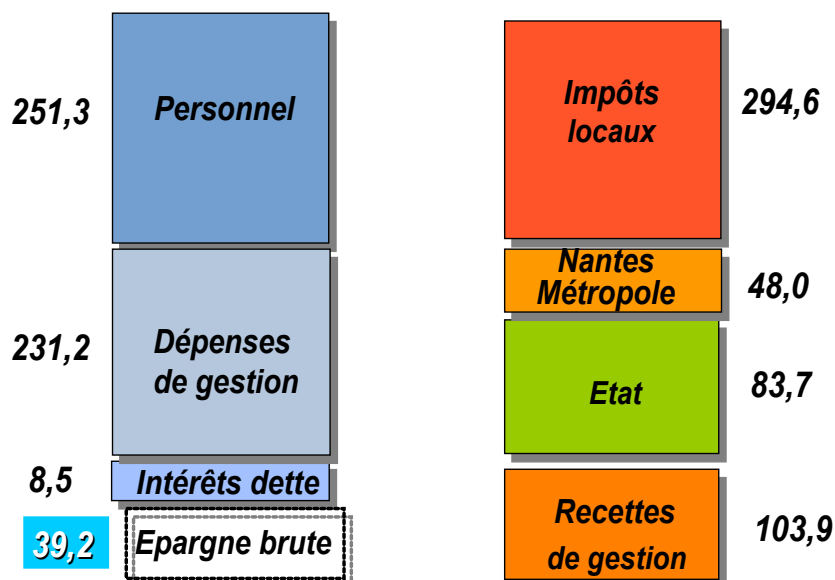
- Nature et Jardins : les Parcours Nature pour l'ensemble des écoles nantaises ;

- Vie associative et jeunesse : le développement des activités du nouveau pôle associatif Rosa Parks.

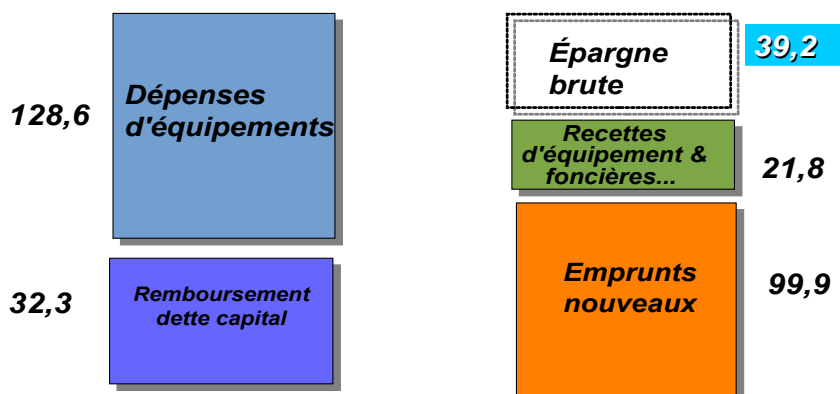
## II. L'équilibre du budget 2025

### Le budget 2025 : 652 M€ de crédits inscrits

#### Fonctionnement : 491,1 M€



#### Investissement : 160,9 M€



**Taux d'autofinancement BP 2025 (taux d'épargne brute)**  
Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).  
Il mesure la part des recettes disponible pour le financement de l'investissement.  
**7,4 %**



### III. La stratégie financière du budget 2025

Face à la contrainte financière due au contexte de crise politique et à la situation macro-économique, la Ville de Nantes déploie des objectifs d'optimisation de sa gestion pour préserver les grands équilibres financiers et financer son projet d'investissement.

Le budget 2025 respecte les objectifs financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

#### 1/ **Maintenir un taux d'épargne brute suffisant**

Le budget 2025 est construit avec un taux d'épargne brute de 7,4 %. Cet élément essentiel de l'équilibre budgétaire exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée par la couverture des charges courantes de fonctionnement. Il permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part d'investissement. Il constitue l'indicateur principal qui permet de juger de la santé financière de la collectivité.

La recherche de sobriété vise à optimiser la dépense publique, sans remettre en cause la qualité du service public rendu aux Nantais et le développement de notre territoire. Dans ce cadre, la conduite des chantiers d'optimisation se poursuit.

Par ailleurs, les recettes tarifaires sont fixées en tenant compte de la hausse des coûts de production des services, tout en restant dans la limite de l'inflation prévisionnelle.

#### 2/ **Assurer un haut niveau d'investissement**

Maintenir un investissement conséquent est nécessaire pour la concrétisation du projet nantais, en termes de services publics et d'avenir du territoire. Ainsi, les enveloppes dédiées aux équipements de proximité et au développement du territoire sont préservées. Ce budget, avec 128,6 M€ de dépenses d'équipement, après 100,7 M€ réalisés en 2023 et autour de 95 M€ en 2024, confirme notre ambition pour les Nantaises et les Nantais. Ce fort niveau d'investissement permettra la poursuite du schéma directeur des écoles, le déploiement d'équipements de proximité ainsi qu'un haut niveau d'entretien durable du patrimoine. Il constitue un levier essentiel pour soutenir les entreprises de notre région dans cette période compliquée.

#### 3/ **Un recours soutenable à l'emprunt**

La Ville a fait le choix de se ré-endetter progressivement sur le mandat. Ce budget prévoit un accroissement maîtrisé de la dette pour financer notre programme d'investissement (+ 67,6 M€).

L'exécution du budget devrait cependant voir le stock de dette progresser plus modérément, notamment après la reprise des résultats de l'exercice 2024.

## IV. Le budget de fonctionnement 2025

Sur le plan financier, le budget 2025 affiche un niveau d'épargne brute de 7,4 %, assez proche de l'objectif retenu dans notre stratégie financière du mandat (8%), dans ce contexte inédit. Sans tenir compte de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (+3 points de taux, soit + 2,15 M€) imposé aux collectivités locales en 2025 et de la probable « ponction » sur les recettes en fonction de la richesse fiscale de la ville envisagée par l'État (évaluée à 585 K€), celui-ci serait de 7,9 %, malgré la situation difficile du moment (nette baisse des droits de mutation...).

Ce budget préserve nos équilibres financiers. Dans ce contexte tendu, la municipalité finance tous ses engagements en faveur des Nantaises et des Nantais : la solidarité, la transition écologique et énergétique, et l'amélioration du cadre de vie sont au cœur des priorités de ce budget.

### SOLDES D'EPARGNE

(M€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 hors ponction et hausse CNRACL	% évolution BP 2025 / BP 2024	% évolution BP 2025 / BP 2024 hors ponction et hausse CNRACL
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	487,8	514,8	530,2	530,2	3,0 %	3,0 %
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)</b>	439,0	464,2	482,6	479,9	4,0 %	3,4 %
<b>TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE(3) = (1)-(2)</b>	48,8	50,6	47,7	50,4	-5,8 %	-0,4 %
FRAIS FINANCIERS (4)	6,2	9,0	8,5	8,5	-5,6 %	-5,6 %
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT(5) = (2)+(4)</b>	445,1	473,2	491,1	488,4	3,8 %	3,2 %
<b>TOTAL EPARGNE BRUTE (5) = (3)-(4)</b>	42,6	41,6	39,2	41,9	-5,9 %	0,7 %
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE= (5) / (1)</b>	8,7%	8,1%	7,4%	7,9%		

Encours de dette au 1/01	290,1	292,6	322,2
<b>Capacité désendettement</b>	6,8	7,0	8,2

Le budget 2025 est marqué par une évolution des recettes de 3 % et des dépenses de fonctionnement de 3,8% frais financiers inclus (3,2 % hors hausse de CNRACL et ponction de l'État).

Au global, l'épargne brute est maintenue à un niveau suffisant, proche de celui du BP 2024 (-2,45 M€), qui sert à financer une part des investissements prévus et à rembourser nos emprunts (32,3 M€).

L'épargne brute du BP 2025 s'élève à 39,2 M€.

Des efforts substantiels seront conduits afin d'intégrer une partie du plan de redressement qui pourrait être demandé aux collectivités dans le cadre d'une future loi de finances. Ces économies ont été guidées par le souci de préserver la cohésion sociale, d'être cohérentes avec notre projet politique, avec la volonté de ne pas se substituer aux désengagements des autres partenaires publics.

Au titre de ces économies, il convient de souligner pour un montant de 2,7 M€ :

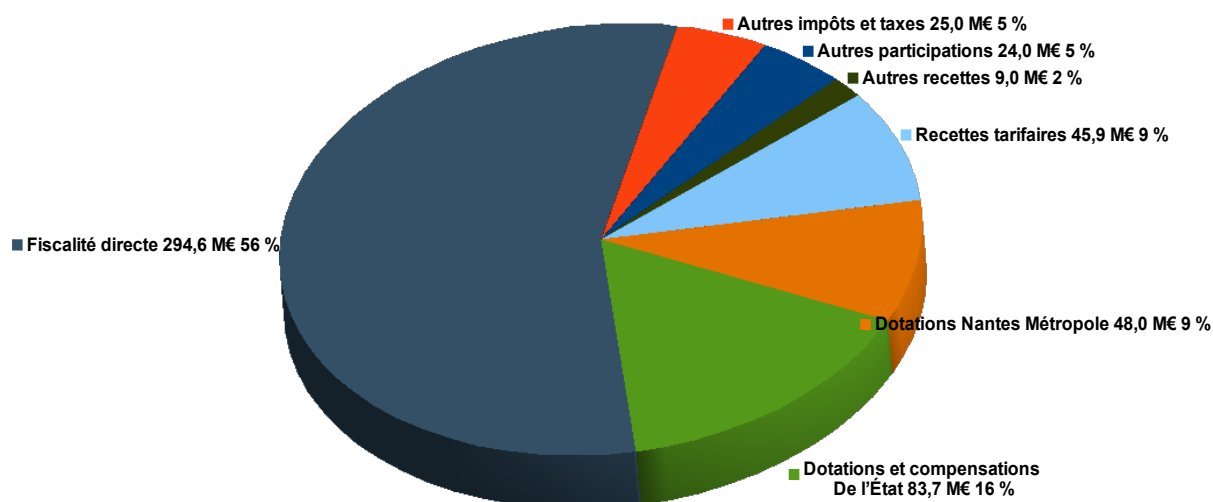
- la diminution du budget des renforts temporaires : -1,7 M€
- la réduction de 100 000 € des crédits alloués aux assistances à maîtrise d'ouvrage et aux prestations de conseils externalisées

- la réduction de 250 000 € du budget accordé aux courriers, supports d'information et documents imprimés (journaux de quartier, guide d'activités associatives, magazine Nantes Passion...)
- l'optimisation des budgets relatifs à la gestion de notre patrimoine bâti (fluides, ...) : - 500 K€
- la rationalisation à hauteur de 150 000 € des crédits liés à l'événementiel associatif, à l'appel à projet pour la ville la nuit, à la 3ème édition des lieux à réinventer...

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 530,2 M€

Les recettes de fonctionnement 2025 comprennent :

en M€	BP 2024	BP 2025	% évolution
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>514,8</b>	<b>530,2</b>	<b>3,0%</b>
PRODUIT FISCAL (impôts ménages)	289,1	294,6	1,9%
DOTATIONS ETAT	81,6	83,7	2,7%
DOTATIONS Nantes Métropole (AC + DSC + frais financiers NM+autres produits de fonct.)	47,6	48,0	0,9%
AUTRES RECETTES	96,5	103,9	7,6%



Le budget de fonctionnement 2025 se caractérise par :

- une revalorisation des valeurs locatives peu élevée en lien avec le recul de l'inflation (IPCH 2024 à 1,7%, contre 3,9% en 2023 et 7,1% en 2022),
- une intervention forte de la Métropole dans le cadre du pacte financier métropolitain de solidarité au bénéfice des 24 communes,
- des dotations d'État en hausse liée à l'accroissement de la population (+3 000 habitants) et à l'abondement national de la Dotation de Solidarité Urbaine escompté, ainsi qu'à l'intégration de la Dotation instruction obligatoire dès 3 ans,
- une hausse modérée des autres recettes.

## La fiscalité directe locale 294,6 M€

En 2025, la municipalité **maintient ses taux de fiscalité** malgré les contraintes financières toujours plus fortes sur le budget des collectivités territoriales. Cette stabilité des taux est possible grâce au dynamisme de notre territoire, mais elle s'avère de plus en plus compliquée du fait de **l'érosion continue de l'autonomie fiscale des collectivités**.

. *Fixation des taux de fiscalité* Les taux de fiscalité sont stabilisés à :

Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,04%  
 Taux de taxe foncière sur le bâti : 46,34%  
 Taux de taxe foncière non bâti : 62,48%

. *Les bases fiscales*

	<b>Bases attendues 2024</b>	<b>Bases 2025 prévisionnelles</b>	<b>% évolution</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	33 227 961	33 792 836	1,7%
Taxe foncière sur le bâti	465 544 170	479 413 815	3,0%
Taxe foncière sur le non bâti	804 890	818 573	1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>499 577 021</b>	<b>514 025 224</b>	<b>2,9%</b>

Le montant des bases de fiscalité directe est estimé à 514 M€. Cette prévision d'évolution comprend pour partie l'actualisation des valeurs locatives fixée par l'IPCH 2024 à +1,7 % (sauf sur les locaux professionnels et commerciaux dont les valeurs locatives évoluent chaque année selon la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des 3 années précédant la mise à jour par catégorie et par secteur), à laquelle s'ajoute une estimation de la variation physique des bases liée à la vitalité du territoire, en cohérence avec le dynamisme constaté en 2024.

. *Le produit fiscal*

	<b>Produit fiscal attendu 2024</b>	<b>Produit fiscal 2025 prévisionnel</b>	<b>% évolution</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7 996 012	8 123 798	1,6%
Majoration sur les résidences secondaires	3 020 016	3 074 686	1,8%
Taxe foncière sur le bâti	215 942 565	222 160 362	2,9%
Compensation TFB perte de TH	58 133 731	59 733 835	2,8%
Sous total Taxe foncière	274 076 296	281 894 197	2,9%
Taxe foncière sur le non bâti	507 014	511 444	0,9%
Rôles supplémentaires		1 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>285 599 338</b>	<b>294 604 125</b>	<b>3,2%</b>

Le produit de la fiscalité de la Ville de Nantes intègre le foncier bâti du Département qui compense partiellement la suppression de la taxe d'habitation. La situation de surcompensation ou de sous-compensation des communes est corrigée depuis 2021 pour garantir à chacune d'elle une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation. Pour cela, un coefficient correcteur est calculé pour chaque commune et s'applique chaque année au produit de taxe foncière communale tel que résultant des bases de l'année en cours et de la somme du taux communal et départemental 2020. Le calcul du coefficient correcteur résulte d'une comparaison entre les ressources perçues par la commune avant et après la refonte de la fiscalité locale.

L'application de ce coefficient correcteur induit une compensation de perte de TH estimée à 59,7 M€ intégrée au produit de taxe foncière bâti attendu. Le dynamisme total du produit fiscal est estimé à 3,2% (comparativement au produit fiscal effectif en 2024). Ainsi, l'estimation du produit de fiscalité est calculée en partie sur une revalorisation des valeurs locatives sur les locaux d'habitation de +1,7 % (IPCH novembre 2024) et l'intégration d'une variation physique des bases liée au dynamisme du territoire.

**Le produit de la fiscalité directe BP 2025**  
Somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières)  
payées par les contribuables nantais.

**294,6 M€**

**Les concours financiers de l'État 83,7 M€**

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	% évolution
Dotation globale de fonctionnement *	69 321 000	70 984 441	2,4%
Compensations fiscales	7 587 186	7 937 550	4,6%
Dotation Générale de décentralisation	1 525 122	1 532 431	0,5%
Autres recettes Etat**	3 139 640	3 295 318	5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>81 572 948</b>	<b>83 749 740</b>	<b>2,7%</b>

\* La dotation globale de fonctionnement comprend : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation et la dotation des permanents syndicaux

\*\* Les autres recettes Etat comprennent la dotation spéciale instituteurs, la dotation recensement, les autres participations...

Les dotations de l'État sont prévues en hausse de 2,7 % en 2025 avec l'augmentation de la Dotation Globale de fonctionnement (+1,6 M€) liée à la hausse de la DSU (+1 M€), à la hausse de la compensation des exonérations de taxe foncière (+350 K€). Ces concours financiers atteignent 83,7 M€ au budget 2025 et se répartissent de la façon suivante :

**La dotation globale de fonctionnement 71 M€**

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	% évolution
Dotation forfaitaire	55 724 000	55 750 551	0,0%
Dotation de solidarité urbaine	10 077 000	11 099 622	10,1%
Dotation nationale de péréquation	3 500 000	3 668 668	4,8%
Dotation des permanents syndicaux	20 000	20 000	0,0%
Dotation Instruction obligatoire 3 ans		445 600	/
<b>TOTAL</b>	<b>69 321 000</b>	<b>70 984 441</b>	<b>2,4%</b>

Pour 2025, la dotation globale de fonctionnement (70,98 M€) devrait être en hausse de 2,4%. La dotation forfaitaire attendue est estimée à 55,7 M€ soit un montant stable par rapport au montant inscrit au BP 2024.

Par ailleurs, compte tenu de son rang, la Ville devrait conserver son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et ainsi bénéficier d'une partie de la majoration de cette enveloppe. La Ville de Nantes pourrait connaître une DSU 2025 de 11 M€.

Le montant perçu au titre de la Dotation Nationale de Péréquation devrait être de l'ordre de 3,6 M€.

Enfin, la DGF est augmentée de 445 600 € pour intégrer la participation de l'État aux charges liées à l'obligation de scolarisation dès l'âge de 3 ans

**Les compensations fiscales 7,9 M€**

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	% évolution
Compensation exonération taxe foncière	6 757 300	7 107 664	5,2%
Autres compensations (impôt sur les spectacles)	829 886	829 886	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 587 186</b>	<b>7 937 550</b>	<b>4,6%</b>

En 2025, le montant des compensations fiscales pourrait augmenter de 4,6%. Cette hausse est principalement liée à la prise en compte de la revalorisation des valeurs locatives sur la taxe foncière.

## La dotation générale de décentralisation 1,5 M€

Celle-ci reste globalement stable (+0,5%) en raison de l'augmentation de la dotation générale de décentralisation pour les services communaux d'hygiène et de santé (1,5 M€).

## Les autres recettes État 3,2 M€

Au BP 2025, ces recettes progressent de 5%. Le FCTVA augmente de 14%, la dotation de recensement de 6%. La participation aux logements vacants reste stable (200 K€).

Les diverses participations de l'État sont en augmentation de 4%, en raison de l'établissement d'une nouvelle convention FIPH de 200 K€.

## Les dotations de la Métropole 48 M€

	BP 2024	BP 2025	% évolution
Attribution de compensation	28 697 429	28 884 674	0,7%
Dotation de Solidarité Communautaire	16 500 000	16 535 582	0,2%
Autres participations	2 336 848	2 541 848	8,8%
Remboursement des intérêts de la dette transférée	26 000	20 000	-23,1%
<b>TOTAL DOTATIONS METROPOLE</b>	<b>47 560 277</b>	<b>47 982 104</b>	<b>0,9%</b>

En 2025, Nantes Métropole versera à la Ville des dotations à hauteur de 47,98 M€, en hausse de 0,9% au titre du 4<sup>ème</sup> pacte financier de solidarité : soit une attribution de compensation fixée à 28,88 M€, un remboursement des intérêts de la dette de 20 K€, ainsi qu'une participation de 2,5 M€ qui inclut depuis 2022 le versement d'un fonds « piscines » de 1,52 M€ et celui à compter de 2025 d'un fonds de concours lié au financement du 3<sup>e</sup> cycle du Conservatoire à Rayonnement Régional de 600 K€. La Ville recevra également une part de la Dotation de Solidarité Communautaire estimée à 16,5 M€.

### L'attribution de compensation 28,9 M€

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, Nantes Métropole verse aux communes une attribution de compensation. Le conseil métropolitain du 9 décembre 2021 a validé un pacte financier métropolitain de solidarité qui prévoit, notamment, une révision des attributions de compensation des communes pour tenir compte de la valorisation des dépenses d'entretien des espaces verts d'abords de voirie créés depuis 2001, assurées par les communes, avec une prise en charge à hauteur d'environ 5,7 millions d'euros par Nantes Métropole suite à la clause de revoyure, du transfert de la compétence en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole, en application de la Loi du 2 février 2017 et pour lesquelles quatre communes sont concernées : Nantes, Bouguenais, Rezé, et Saint-Herblain.

La Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) a approuvé son rapport définitif le 26 novembre 2021. A l'issue des votes de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, le conseil métropolitain a fixé les nouveaux montants d'Attribution de Compensation (AC) de chaque commune. Conformément au rapport de la CLECT du 26 novembre 2021, une seconde révision de l'AC est intervenue pour tenir compte des nouvelles surfaces des espaces verts d'abords de voirie livrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette actualisation intègre la mise à jour et les corrections apportées au patrimoine antérieur à 2022, le patrimoine nouvellement créé entre 2022 et 2024 ainsi qu'une revalorisation des coûts unitaires d'entretien.

Par ailleurs, le Conseil Métropolitain du 9 février 2024 a voté la reconnaissance de l'intérêt métropolitain des équipements culturels du Théâtre Graslin et de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) qui se traduit par leurs transferts de la ville de Nantes à Nantes Métropole à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024. La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 avril 2024 pour évaluer les charges liées à ces transferts sur la base d'un rapport qu'elle a approuvé. Les conseils municipaux ont également approuvé ce rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Le conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 a approuvé, par un vote à la majorité des 2/3, les attributions de compensation (AC) allouées en 2025, 2026 et 2027 résultant des rapports de la CLECT du



26 novembre 2021 et du 17 avril 2024. Pour la Ville de Nantes, cela se traduit par un montant d'attribution de compensation fixé à 28,9 M€ pour le budget 2025 (+0,7%).

#### La dotation de solidarité communautaire 16,5 M€

Afin d'opérer un partage équitable de richesses fiscales et de favoriser la solidarité entre communes, Nantes Métropole poursuit sa politique de redistribution envers ses communes membres et leur verse une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), réformée et majorée depuis 2022. Le pacte financier métropolitain de solidarité prévoit la prise en compte d'un nouveau critère de répartition pour asseoir une partie de la redistribution sur le niveau de pauvreté au sein des communes (critère logement social). Ce pacte financier de solidarité prévoit également le maintien de l'affectation à 100 % de la dynamique fiscale de Nantes Métropole pour calculer le taux d'évolution de la DSC reversée à l'ensemble des 24 communes. Pour le budget 2025, le montant de la DSC pour Nantes est ainsi prévu à 16,5 M€ (+0,2%).

#### Le remboursement des intérêts de la dette transférée 20 K€

Depuis la création de la Communauté Urbaine, la charge des emprunts en cours sur des opérations relevant de compétences transférées est laissée aux communes. Nantes Métropole leur rembourse cette charge. En 2015, ce principe a été adopté par la CLETC pour les nouveaux transferts. La Métropole rembourse à la Ville les annuités d'emprunts qu'elle supporte au titre des équipements transférés, jusqu'à extinction de la dette. Le remboursement par Nantes Métropole des intérêts de la dette transférée est de 20 K€ pour 2025.

#### Les autres participations de Nantes Métropole 2,5 M€

Nantes Métropole octroie par ailleurs d'autres participations à la Ville, dont le « fonds Piscines », plan d'aide aux communes disposant d'équipements aquatiques afin de couvrir le coût de fonctionnement de ces équipements et en ce sens de favoriser l'apprentissage de la natation des scolaires. Son montant est fixé à 1,52 M€. De plus, un nouveau fonds de concours est versé au titre de l'enseignement supérieur du Conservatoire d'intérêt régional (0,6 M€).

### Les autres recettes de gestion 103,9 M€

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	% évolution
Recettes tarifaires	37 839 629	45 942 982	21,4%
Autres impôts et taxes	27 268 420	24 982 169	-8,4%
Autres participations	22 397 402	24 005 998	7,2%
Autres recettes	9 019 112	8 971 622	-0,5%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES DE GESTION</b>	<b>96 524 563</b>	<b>103 902 771</b>	<b>7,6%</b>

#### Les recettes tarifaires 45,9 M€

Les recettes tarifaires sont inscrites à hauteur de 45,9 M€ (+8,1 M€), en hausse de 21 % par rapport au BP 2024. Cette hausse est principalement due aux forfaits post-stationnement (FPS) en progression de 6,6 M€. D'autres recettes tarifaires sont en hausse au BP 2025 : les accueils périscolaires et extrascolaires, les recettes des droits de place (+1,65%) et celles des droits de stationnement (+3,45%). Enfin, les entrées concernant les équipements sportifs et les accueils « Petite enfance » sont en diminution respective de -2,5% et de -5%.

#### Les autres impôts et taxes 24,9 M€

Les autres impôts et taxes comprennent essentiellement la taxe additionnelle sur les droits de mutation (18,4 M€), en baisse par rapport au budget 2024 (-2,1 M€, soit -10,2%), traduction de la contraction du marché de l'immobilier sur le territoire, la taxe sur la consommation finale d'électricité (5,3 M€) et la taxe locale sur la publicité extérieure (0,9 M€).

#### Les autres participations 24 M€

Ces recettes sont prévues en hausse de 7,2% par rapport au BP 2024. L'augmentation est liée aux participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (+1,6 M€) pour l'Éducation et la Petite Enfance.



**Les autres recettes 8,97 M€**

Les autres recettes sont estimées à près de 9 M€ (-0,5 %). Les revenus des immeubles (3,15 M€) sont en baisse (-2 %), les remboursements de frais (1,7 M€) progressent de 2,2 %. Enfin, il n'y a pas de reprise sur provisions pour 2025.

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 491,1 M€

L'évolution des dépenses de fonctionnement prévues pour 2025 (frais financiers inclus) est liée à l'impact de l'inflation sur les différents postes de dépenses mais aussi au développement des actions pour tenir compte notamment de l'évolution démographique ou des besoins en solidarité renforcée dans un contexte de précarité accrue.

Les dépenses de fonctionnement porteront les grandes priorités du mandat autour d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique.

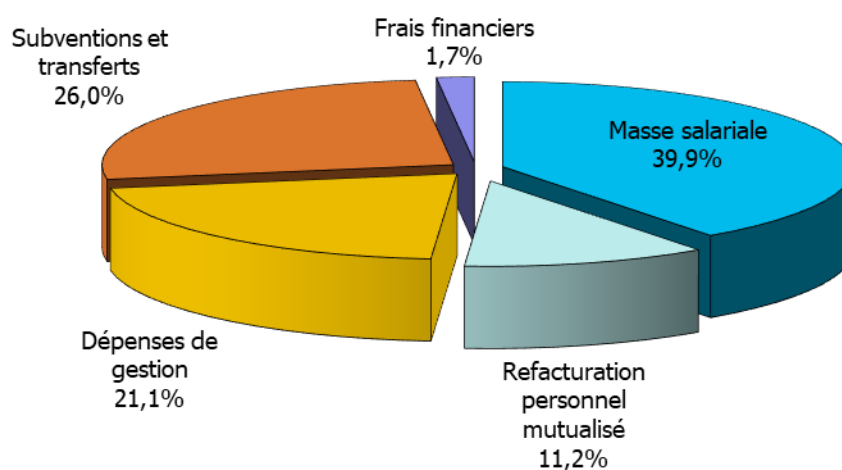
L'évolution des dépenses ressort à + 3,8% \* par rapport au BP 2024, dont les récentes mesures décidées par l'État (CNRACL, probable ponction financière).

(M€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 hors ponction et hausse CNRACL	% évolution	% évolution hors ponction et hausse CNRACL
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>445,1</b>	<b>473,2</b>	<b>491,1</b>	<b>488,3</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,2%</b>
DÉPENSES DE PERSONNEL*	235,1	245,7	251,3	249,2	2,3%	1,4%
DÉPENSES DE GESTION	203,9	218,4	231,2	230,7	5,9%	5,6%
FRAIS FINANCIERS	6,2	9,0	8,5	8,5	-5,6%	-5,6%

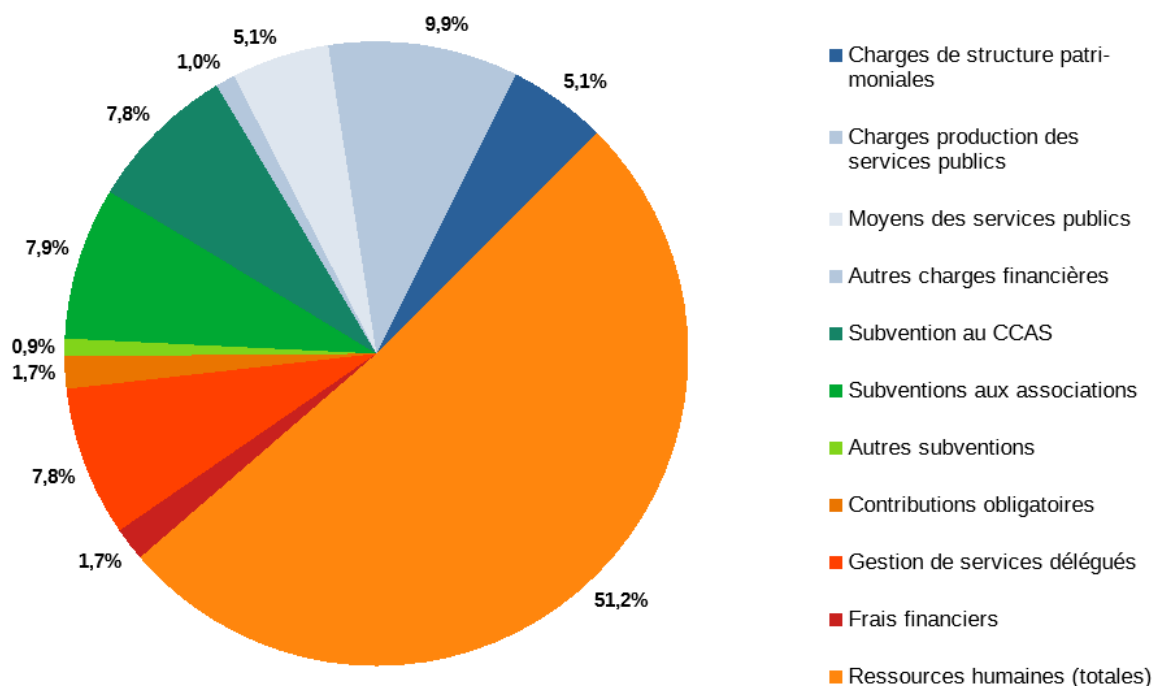
\* y compris le remboursement du personnel mutualisé à Nantes Métropole

\*+3,2 % retraité des : hausse de taux des cotisations à la CNRACL (+3 points en 2025, soit +2,15 M€) et « ponction » envisagée par l'État (585 K€) en 2025.

### La répartition des dépenses de fonctionnement par nature



## La structure des dépenses de fonctionnement par agrégat



### Les dépenses de personnel 251,3 M€

Représentant plus de 51% des dépenses de fonctionnement, la masse salariale de la ville de Nantes atteindra 251,3 M€ en 2025, dont 55,2 M€ au titre de la refacturation du personnel mutualisé, soit des dépenses totales de personnel qui progressent de 2,3 % par rapport au budget 2024 (+5,6 M€) et de + 1,4 % hors augmentation de 3 points du taux des cotisations employeurs à la CNRACL (soit +2,15 M€), intégrée au BP.

Ce budget de masse salariale traduit la volonté de répondre aux enjeux des politiques publiques prioritaires : Nouvelles solidarités, Agriculture et Alimentation, Santé Publique, Sécurité avec le renforcement de la Police Municipale, livraisons de nouveaux équipements. Il comprend l'effet année pleine des créations de postes actées en 2024 ainsi que les créations 2025 liées à ces enjeux, en particulier pour la mise en service de nouveaux équipements nantais.

Il prend en compte les mesures nationales :

- la hausse du SMIC du 01/11/2024 et l'hypothèse d'attribution de points d'indice supplémentaires en 2025,
- la non reconduction de la compensation de la hausse de 1 % du taux de cotisation CNRACL par une baisse de même montant des cotisations URSSAF (retour au taux de 9,88% pour 2025 au lieu de 8,88 % en 2024).

Le budget prévisionnel des effectifs permanents évolue de 3,6 % et prend en compte :

- + 0,6 M€ pour les évolutions salariales nationales (Smic, attribution de points d'indice),
- + 0,7 M€ : hausse du taux de cotisation URSSAF de 1 %,
- + 1,75 M€ : glissement vieillesse technicité estimé à 0,8 % de la masse salariale permanente et mesures locales (régime indemnitaire).

Par ailleurs, la croissance des effectifs permanents est estimée à 5 M€ : 2,6 M€ pour financer les emplois créés en 2024 et 2,4 M€ pour celles prévues en 2025 (dont création de postes de policiers municipaux).

Le budget prévisionnel des autres effectifs baisse de -12 %. Il prend en compte une baisse pour les personnels temporaires, apprentis, stagiaires... correspondant à une stabilisation de la consommation réelle, et une hausse des autres catégories de personnels (+ 0,4 M€).

L'évolution des services communs portés par Nantes Métropole entraîne une croissance de 2,5 M€ de la masse salariale correspondante.

## Les dépenses de gestion 231,2 M€

Les dépenses de gestion évoluent de + 5,9% par rapport au BP 2024. Elles évoluent principalement du fait de l'inflation et du montant accru des reversements de Forfaits post-stationnement (FPS) à la métropole.

### - La subvention d'équilibre au CCAS 38 M€

La subvention de fonctionnement versée au CCAS est inscrite pour 38 M€ en augmentation de 5,47 M€ (+16,8%) par rapport au BP 2024, notamment pour accompagner le déploiement du nouveau pacte des solidarités et faire face aux dépenses supplémentaires liées à la précarité qui reste en augmentation et soutenir financièrement les EHPAD. Elle intègre également une augmentation de la masse salariale pour faire face au besoin de renforcement de ce secteur.

### - Les subventions au secteur associatif 38,8 M€

Le soutien au secteur associatif local est préservé et atteindra 38,8 M€. Il comprend notamment 4,4 M€ pour les multi-accueils associatifs, 4,2 M€ pour le développement des activités sportives et l'Office municipal des sports, 4,3 M€ pour l'expression musicale et 1,1 M€ pour les activités théâtrales, 1,85 M€ pour la jeunesse et 2,25 M€ pour la vie associative (hors subvention ACCOORD : 4,3 M€), ainsi que 1,3 M€ pour l'égalité et 0,9 M€ pour le secteur des personnes âgées.

### **La Ville maintient donc son engagement auprès du secteur associatif et de ses principaux partenaires.**

Enfin, la municipalité veille à la cohérence de son subventionnement sur des actions définies comme prioritaires : actions de lutte contre les inégalités et la précarité, touchant des publics et/ou des quartiers prioritaires ; actions de soutien à la citoyenneté des habitants, à la vie démocratique de la cité ; actions de sensibilisation aux enjeux ou de réalisations concourant à un développement durable. Les budgets participatifs participent également à ce même engagement dans l'animation de proximité de la cité, au plus près des préoccupations des habitants.

### - Les autres subventions 4,5 M€

Celles-ci comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 0,5 M€ (dont les Multi-accueils...) et à des organismes privés pour 3,95 M€ (dont la piscine du Petit-Port, la Cité des Congrès pour l'organisation de la Folle Journée...). La participation de la Ville versée à l'ONPL est désormais prise en charge par Nantes Métropole suite aux derniers transferts de compétences réalisés en 2024 (-2,23 M€).

### - Les services publics délégués 38,2 M€

Ce poste comprend nos marchés et contrats de services publics délégués, essentiellement avec les associations Léo-Lagrange et Accoord pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, dans le cadre de la petite enfance et l'éducation, en augmentation globale de 1,6 %. La Ville accompagne ainsi les activités éducatives via les contrats avec l'Accoord (16,3 M€) et Léo Lagrange Ouest (21,9 M€) pour répondre à l'activité sur ces secteurs et par un renforcement de l'offre.

### - Les contributions obligatoires 8,2 M€

Cette rubrique comprend nos contributions obligatoires versées à nos différents partenaires (dont l'EBANSN : 0,5 M€, Le Grand T : 0,5 M€) et aux OGEC : 6,8 M€. Nos participations aux OGEC sont régies par l'application des conventions conclues avec eux.

### - Les autres dépenses de gestion 103,5 M€

Ces dépenses comprennent principalement :

- **les charges liées à la structure patrimoniale** (fluides, loyers et charges, maintenance...) inscrites au BP 2025 à 25,1 M€, en baisse de 2,4 % (-0,6 M€) par rapport au BP 2024, avec notamment une baisse de 2,1 M€ sur l'énergie-électricité, mais une hausse de +0,2 M€ sur les combustibles, de +0,4 M€ sur la consommation d'eau, de +0,6 M€ sur les locations et de +0,2 M€ sur les charges, et un maintien de la maintenance.

- **Les moyens des services publics** (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances...) sont évalués à 24,9 M€ (+0,8 M€, soit +3,6 % par rapport au BP 2024), avec des recherches d'économies permettant de limiter la consommation de carburants, ou la croissance de l'entretien (+1 %), du nettoyage des bâtiments (+1,8 %) et du gardiennage.
- **Les charges de production des services publics** (fournitures scolaires, ouvrages des bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population...) sont prévues à hauteur de 48,4 M€, soit +9 M€ par rapport au BP 2024, hausse liée notamment à l'inflation des prix alimentaires (+5%, +1,25 M€ sur les productions et livraisons des repas).

Le budget de la restauration scolaire et de l'alimentation comprend la prise en compte du « zéro plastique » (réduction et remplacement des barquettes, expérimentations...) et le recours à plus de produits bio ou en circuits courts.

Le renforcement des dépenses pour la mise à l'abri est couvert en partie par le fonds métropolitain spécifique pour l'accompagnement des plus fragiles.

Par ailleurs, le reversement à la métropole des forfaits de post-stationnement (FPS) va considérablement s'accroître de +5,7 M€. De même, certains contrats de prestations de services sont en hausse de 0,6 M€.

- **Les autres charges financières** (4,99 M€) comprennent essentiellement les dotations aux provisions et la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1,6 M€ (+0,4 M€), ainsi que la « ponction » sur recettes envisagée par l'État (585 K€ estimés) en 2025. La péréquation « horizontale » veut assurer une certaine répartition de la richesse financière entre les différentes collectivités locales à l'échelle du territoire national.

Ce poste inclut les indemnités versées aux élus, avec l'effet de la revalorisation décidée mi 2023.

## Les frais financiers 8,5 M€

En 2025, les frais financiers sont prévus à hauteur de 8,5 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport au BP 2024, compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêts offerts par les organismes bancaires et de l'accroissement régulier de l'encours. Ce montant représente 1,7 % des dépenses de fonctionnement.

## V. Le budget d'investissement 2025

### 1- Les dépenses d'équipement : 128,6 M€

La section d'investissement du budget de la Ville est votée en Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiements depuis le budget 2021. L'ensemble des opérations est retracé dans l'État des AP/CP joint à la délibération. Par ailleurs, les autres opérations d'investissement hors dette et gérées hors AP sont prévues pour 0,4 M€ pour des opérations financières, divers dépôts et cautionnements.

Les dépenses en AP/CP par Centre de Responsabilité :

Dépenses d'investissement gérées en AP/CP	Montant initial en AP	Proposition d'ajustement en AP	Montant ajusté proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
01 - Secrétariat Général / Municipalité	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€		0,0 M€
03 - Finances & Gestion	0,7 M€	0,1 M€	0,7 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,2 M€		0,2 M€
04 - Communication Externe	0,1 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€		0,0 M€
06 - Organisation Et Ressources Humaines	31,9 M€	3,0 M€	34,9 M€	13,3 M€	6,0 M€	6,3 M€	5,8 M€	3,6 M€
11 - Egalité	0,7 M€		0,7 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,1 M€
12 - Cohésion Sociale / Relations C .C.A.S.	2,7 M€	1,4 M€	4,0 M€	0,6 M€	1,5 M€	1,6 M€	0,3 M€	0,0 M€
14 - Action sociale et insertion	2,9 M€	0,7 M€	3,6 M€	0,5 M€	0,6 M€	0,8 M€	1,6 M€	0,0 M€
23 - Relation Aux Usagers	22,9 M€	1,0 M€	23,8 M€	5,3 M€	3,4 M€	4,2 M€	1,4 M€	9,6 M€
24 - Sécurité & Tranquillité Publique	10,8 M€	0,4 M€	11,2 M€	7,0 M€	1,6 M€	1,9 M€	0,6 M€	0,3 M€
31 - Sports	122,7 M€	7,0 M€	129,7 M€	36,2 M€	19,4 M€	15,3 M€	12,1 M€	46,6 M€
33 - Santé Publique	0,8 M€	0,1 M€	0,9 M€	0,4 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€
34 - Education	314,0 M€	9,6 M€	323,6 M€	163,5 M€	43,0 M€	37,5 M€	40,0 M€	39,6 M€
35 - Attractivité & Solidarité Internationales	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€	0,5 M€	0,2 M€	0,1 M€		0,0 M€
36 - Petite Enfance	21,1 M€	1,6 M€	22,7 M€	3,9 M€	4,6 M€	4,0 M€	3,7 M€	6,4 M€
41 - Etablissements Culturels	13,0 M€	2,8 M€	15,9 M€	8,1 M€	2,9 M€	3,2 M€	1,1 M€	0,6 M€
43 - Patrimoines Culturels & Archives	23,3 M€	2,0 M€	25,3 M€	10,6 M€	2,2 M€	4,5 M€	4,5 M€	3,4 M€
44 - Développement Culturel	48,8 M€	2,5 M€	51,3 M€	4,2 M€	4,1 M€	9,6 M€	11,8 M€	21,5 M€
45 - Bibliothèque Municipale	8,7 M€	0,0 M€	8,7 M€	0,5 M€	0,3 M€	1,1 M€	4,2 M€	2,5 M€
46 - Conservatoire De Nantes		0,2 M€	0,2 M€			0,1 M€	0,2 M€	0,0 M€
50 - Citoyenneté Vie Sociale & Territoires	9,8 M€	0,2 M€	10,0 M€	2,7 M€	1,3 M€	1,1 M€	1,2 M€	3,7 M€
52 - Vie Associative & Jeunesse	35,5 M€	4,8 M€	40,4 M€	15,9 M€	5,2 M€	7,5 M€	5,2 M€	6,6 M€
81 - Développement Urbain	5,2 M€		5,2 M€	0,9 M€	1,4 M€	1,4 M€	0,8 M€	0,8 M€
88 - Nature et Jardins	57,4 M€	0,9 M€	58,3 M€	13,9 M€	8,9 M€	12,5 M€	11,2 M€	11,9 M€
97 – BATII	80,5 M€	8,6 M€	89,1 M€	19,4 M€	13,0 M€	10,8 M€	18,8 M€	27,1 M€
98 – BATII – DAELE	5,0 M€	0,5 M€	5,5 M€	2,3 M€	1,2 M€	0,8 M€	0,5 M€	0,8 M€
99 – Logistique	9,2 M€	2,0 M€	11,2 M€	3,5 M€	2,6 M€	3,1 M€	2,0 M€	0,1 M€
<b>Total Dépenses d'investissement gérées en AP/CP</b>	<b>828,9 M€</b>	<b>49,3 M€</b>	<b>878,3 M€</b>	<b>313,6 M€</b>	<b>123,9 M€</b>	<b>128,2 M€</b>	<b>127,1 M€</b>	<b>185,5 M€</b>

Avec affectation des crédits d'entretien durable aux CR

Les dépenses en AP/CP par agrégat budgétaire :

Dépenses d'investissement gérées en AP/CP	Montant initial en AP	Proposition ajustement en AP	Montant ajusté proposé en AP	Crédits antérieurs	Crédits 2 024	Crédits 2 025	Crédits 2 026	Crédits ultérieurs
Moyen de gestion	34,7 M€	5,8 M€	40,5 M€	15,6 M€	8,8 M€	10,4 M€	4,0 M€	1,7 M€
Projet d'amélioration	92,1 M€	12,5 M€	104,6 M€	33,4 M€	23,8 M€	22,6 M€	18,3 M€	6,6 M€
Projet d'entretien durable	104,2 M€	7,5 M€	111,7 M€	53,2 M€	17,8 M€	16,3 M€	17,2 M€	7,2 M€
Subvention et participation	18,8 M€	6,4 M€	25,2 M€	10,4 M€	5,1 M€	4,8 M€	1,2 M€	3,7 M€
Opération individualisée	579,1 M€	17,1 M€	596,3 M€	201,0 M€	68,3 M€	74,2 M€	86,4 M€	166,3 M€
<b>Total Dépenses d'investissement gérées en AP/CP</b>	<b>828,9 M€</b>	<b>49,3 M€</b>	<b>878,3 M€</b>	<b>313,6 M€</b>	<b>123,9 M€</b>	<b>128,2 M€</b>	<b>127,1 M€</b>	<b>185,5 M€</b>

## ➤ les Crédits de paiement (CP) 2025 :

**Les crédits de paiement en investissement** gérés en Autorisations de Programmes s'élèvent à **128,2 M€**. Les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice 2025, le montant qui sera réellement mandaté fin 2025 devrait ainsi dépasser les 100 M€ si la moyenne de réalisation depuis 2021 est constatée (81,2% sur le budget primitif). **L'effort d'équipement se poursuit ainsi pour concrétiser le projet nantais**, alliant équipements de proximité pour les Nantais, et répondant aux enjeux de demain pour le développement d'une ville mobilisée autour des questions d'urgence sociale et de bifurcation écologique.

Ce budget d'investissement répond aux priorités du mandat : l'éducation, le développement de la relation aux usagers, les services de proximité (culture, petite enfance, sports...), la vie sociale et la solidarité, ainsi qu'un important programme d'entretien durable du patrimoine communal, avec un accent mis sur la transition énergétique.

**La priorité donnée à l'éducation avec 37,5 M€** se traduit par la poursuite du schéma directeur des écoles lancé en 2018 : l'année 2025 verra le lancement des travaux d'extension de l'école G. Sand / C. Claudel, les travaux de rénovation et aménagements des écoles J. Jaurès et G. Serpette, et le lancement des études pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean Zay et pour l'extension/rénovation de l'école des Batignolles. Par ailleurs, il y aura une année pleine de travaux sur l'école Chauvinière et sur la nouvelle école de l'Île de Nantes. Enfin, les travaux d'extension de l'école Beaujoire seront livrés en 2025.

Parallèlement, seront poursuivis la mise aux normes des systèmes d'alarme, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), les aménagements de cours d'école et ceux liés au plan d'écocompatibilité.

Concernant la **Petite Enfance, 4 M€** sont prévus, notamment pour la construction des multi-accueils dans les ZAC Doulon et Champ de Manœuvre, et le lancement des études pour le regroupement/extension du multi-accueil du Breil dont les travaux devraient commencer fin 2025/début 2026. Parallèlement seront poursuivies les dépenses récurrentes d'achat de matériel et mobilier et les travaux sur les bâtiments et jardins des multi-accueils, dont le MAPE Jardin de Jules Verne, Sully et Nouvelle Vague.

**L'effort d'investissement portera également dans le domaine sportif (15,3 M€)** avec les travaux de rénovation et restructuration de la piscine des Dervallières, dont la livraison est prévue fin 2025 et la fin des travaux sur la piscine Petite Amazonie dont la réouverture est prévue aux vacances d'hiver. Les travaux d'extension et réhabilitation du gymnase Gaston Serpette seront livrés au printemps 2025.

Par ailleurs, des terrains pour la pratique sportive libre et accessible dans le cadre de « Nantes terrain de jeux » seront aménagés, notamment l'extension des voies d'escalade à la Carrière Miséry, un projet de pumark/vélo sur les quais de l'écluse St Félix, un terrain de basket 3\*3 à Procé et un parcours forme avec apprentissage du vélo à la Ripossière, un lieu expérimental de pratiques urbaines (FERCAM). Enfin, seront réalisés les travaux de réfection du terrain synthétique de la Gilarderie, de création d'un terrain de foot à 5 au stade de la Roche et d'installation/réfection de l'éclairage (stade de l'amande, terrains en herbe et synthétique de la Durantière, stade de la Roche notamment).

**14 M€ seront consacrés au secteur culturel** avec les travaux d'aménagement du nouveau Cinématographe et de la Maison de Change/Maison de la Poésie, ainsi qu'une nouvelle salle de spectacles, lieu de création et de diffusion artistique dans les anciennes casernes Mellinet (projet dénommé « Friche Mellinet »). Seront également poursuivies les études pour la construction du Port des Arts nomades.

**4,5 M€ sont inscrits dans le domaine du patrimoine** avec les travaux de restauration du clocher et de la flèche de l'église Saint-Clément, ainsi que des travaux de rénovation des orgues, de sécurisation incendie et des vitraux dans des églises nantaises.

**8,6 M€ seront alloués à la vie associative et à la citoyenneté**, avec la poursuite des travaux de réhabilitation des pôles associatifs du Coudray et Winnipeg qui doivent se terminer fin 2025. Des travaux d'aménagements seront également réalisés à l'été 2025 dans l'ancien collège Rosa Parks transformé en pôle associatif et éducatif et des études lancées pour la réhabilitation de la maison de quartier de Doulon. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour les budgets participatifs et pour les lieux à réinventer, sur la Cure du Vieux Doulon dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> édition et pour le lancement de la 3<sup>ème</sup> édition.

**La Ville consacrera 12,5 M€ pour la nature en ville et la biodiversité**, permettant le réaménagement de parcs et squares : squares Bottière Grande Garenne, M. Pallas, CRAPA Beaulieu, La Halvêque, Bréchoir, Felloneau, aire de jeux du parc de la Chantrerie, ainsi que les parcs et squares prévus dans le cadre des ZAC Nantes Nord et Grand Bellevue, et le lancement des études pour le réaménagement du Parc du Port Boyer. Parallèlement, se poursuivront les aménagements et entretiens récurrents dans les parcs et squares, la création de jardins familiaux et les aménagements d'îlots de fraîcheur.

Concernant **la Sécurité-Tranquillité publique et la relation aux usagers**, ce sont respectivement **1,9 M€ et 4,2 M€** qui sont prévus, avec la poursuite de l'installation de caméras de vidéoprotection, ainsi que les travaux de rénovation de la mairie de quartier et des locaux associatifs de Doulon et les études pour la création d'un pôle d'équipements publics quartier Bottière.

**Toutes politiques publiques confondues, plus de 16 M€ sont dédiés aux projets d'entretien durable, dont 13,3 M€ pour le patrimoine bâti**, afin d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, de favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique dans les bâtiments publics, en lien avec la trajectoire fixée par le Décret Tertiaire.

Notamment, une enveloppe complémentaire de **0,6 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs** est prévue, 0,2 M€ pour les raccordements au réseau de chaleur, ainsi qu'une enveloppe pour les travaux de mise aux normes visant à la prévention de la légionellose (0,3 M€) et l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics (2 M€ en plus des crédits prévus sur les opérations concernées, comme les écoles C. Lebourg, J. Jaurès et G. Serpette, les multi-accueil Sully et Nouvelle Vague, le site Broussais pour les locaux associatifs par exemple.

Par ailleurs, **4,8 M€ de subventions d'équipement** sont prévues par la Ville pour soutenir des projets d'investissement portés par les différents partenaires, publics ou associatifs. Ces subventions concerneront le CCAS, mais aussi les crèches associatives, les clubs sportifs, les associations culturelles, et le soutien à la restauration du patrimoine bâti ou encore la solidarité internationale.

#### ➤ **Les Autorisations de Programme (AP) :**

**En Autorisations de Programme, une augmentation de 49,3 M€ est inscrite au BP 2025** afin d'ouvrir les nouvelles enveloppes récurrentes 2025-2026 pour les travaux d'entretien durable et d'amélioration. Notamment, 5,6 M€ supplémentaires sont prévus pour les engagements de travaux d'entretien durable du patrimoine bâti.

Parallèlement, de nouvelles opérations sont ouvertes à hauteur de 1,8 M€ pour financer les projets qui seront délibérés courant 2025 conformément au projet de mandat, dans les domaines sportif (lancement des études pour la construction d'un équipement sportif sur la plaine de jeux des Basses Landes pour 50 000€), culturel (aménagement temporaires du Hangar 31 pour 50 000€, la réhabilitation de la salle Bretagne pour 1 M€), pour améliorer le cadre de vie (avec les études pour le réaménagement du Parc du Port Boyer pour 300 000€), et enfin pour une association plus forte des citoyens avec l'inscription d'une provision de 115 000€ pour les éventuels aménagements des nouveaux lieux à réinventer (3<sup>ème</sup> édition).

Enfin, les opérations déjà ouvertes au budget ont été ajustées au vu des prévisions de coût des projets et des calendriers de lancement, conformément à la programmation pluriannuelle des investissements. Ainsi, par exemple, sont augmentées les opérations de réaménagement du site Broussais pour l'accueil temporaire des personnes en grande précarité (+0,5 M€) et pour les associations (+0,5 M€), de création d'un lieu expérimental pratiques urbaines et culturelles (FERCAM +1 M€), le développement numérique des écoles pour l'expérimentation du wifi et l'achat de smartphones pour les déclarations du périscolaire (+0,5 M€), les travaux d'extension de l'école Freinet Ange Guépin de +1,7 M€ soit un coût total de 19,6 M€ et les travaux de réhabilitation de l'école Serpette (+0,6 M€), les travaux sur la Maison de la Poésie (+0,3 M€ soit un coût total de 5,2 M€), les travaux de réhabilitation du pôle associatif Winnipeg (+0,4 M€, soit un coût total de 2,3 M€) et du site éducatif et associatif dans l'ancien collège Rosa Parks (+2,85 M€ soit un coût total de 3 M€), et enfin les travaux de réhabilitation du site du Perray (+6,5 M€ soit un coût total de 11 M€).



## Focus sur les dépenses d'investissement en matière de transition écologique

Au-delà des **obligations réglementaires qui imposent des aménagements favorables à l'environnement** :

**\*Décret Tertiaire** : actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments, mis en œuvre notamment via les dépenses d'entretien durable des bâtiments de la ville (écoles, crèches, gymnases, salles culturelles ou associatives...), qui représentent tous les ans entre 10 et 15M€

**\*Loi Egalim** : des approvisionnements plus durables et de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines (les écoles nantaises proposent désormais des alternatives végétariennes chaque jour et deux repas végétariens par semaine), la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques avec la poursuite du passage à l'inox engagé dès 2019 (ce seront 50 tonnes de plastique par an en moins une fois que les bacs inox auront totalement remplacé les plastiques). Pour affirmer cette alimentation de qualité et fait maison, la restauration scolaire nantaise va connaître des changements en profondeur, avec la construction de deux unités centrales de production à partir de 2030, pour soulager la cuisine centrale du Perray, ceci afin d'assurer les 14 000 repas quotidiens servis dans les 89 restaurants scolaires de Nantes.

**La bifurcation écologique se traduit dans les investissements de 2025 :**

**\*poursuite de l'aménagement des parcs et squares** : squares Bottière Grande Garenne, M. Palas, CRAPA Beaulieu, La Halvêque, Bréchoir, Felloneau, aire de jeux du parc de la Chantrerie, ainsi que les parcs et squares des ZAC Nantes Nord et Grand Bellevue, le lancement des études pour le réaménagement du Parc du Port Boyer (20 parcs, squares et jardins ont été créés à Nantes sur ce mandat. D'ici 2026, il y en aura 129)

**\*poursuite de la création de jardins familiaux et des aménagements d'îlots de fraîcheur**, avec notamment les aménagements des abords de l'hôtel de ville de Nantes pour créer un vrai bosquet et des espaces de pause, laissant une plus grande place aux piétons et en créant un espace d'accueil à ciel ouvert pour les mariages. Cet espace vert remplacera un parking automobile, l'enrobé s'effacera au profit d'une allée ensablée, le pied des arbres sera fleuri et des assises installées. Les premiers travaux auront lieu au printemps 2025, avec la plantation de 18 arbres et la désimperméabilisation de 1 000 m<sup>2</sup>. À l'issue d'une seconde étape en 2027, la végétalisation des abords de l'hôtel de ville présentera 71 arbres supplémentaires et près de 2000m<sup>2</sup> végétalisés.

**\* la débitumisation des cours d'écoles et des crèches** : d'ici 2026, 15 jardins de crèches et 52 cours d'écoles seront ainsi métamorphosés. Ce sont déjà 6 898 m<sup>2</sup> de cours débitumés **et 249 arbres plantés** depuis le début du mandat, afin d'adapter les cours au réchauffement climatique.

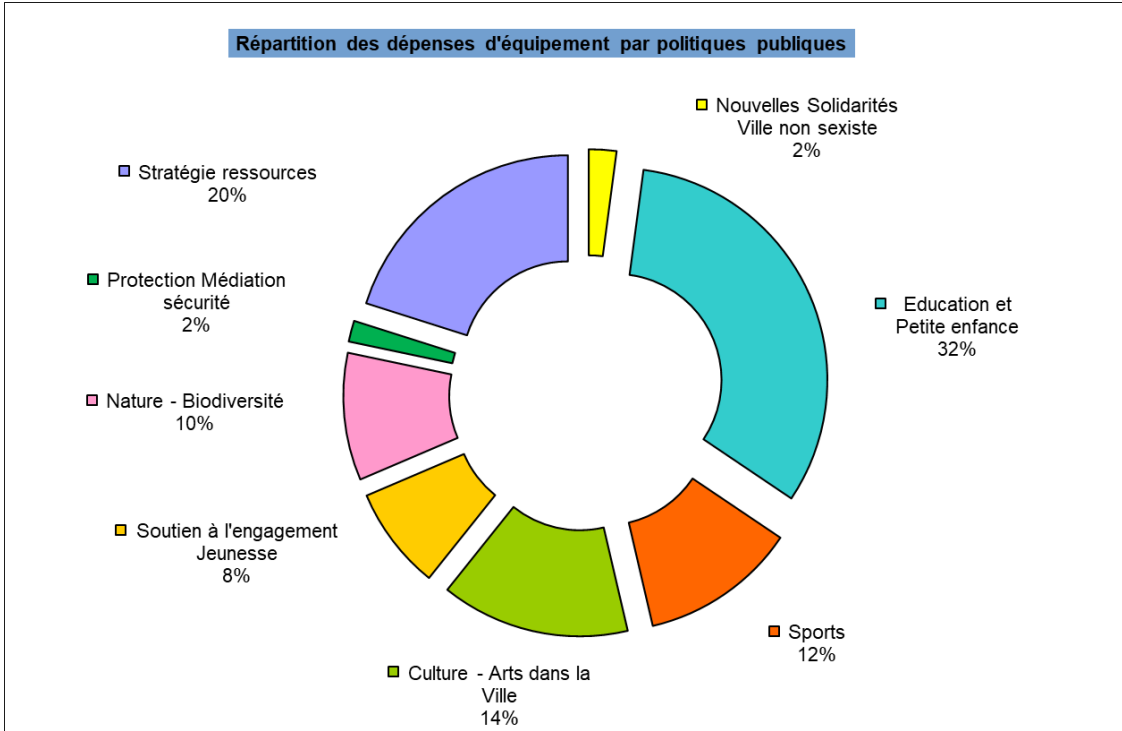
**\* la généralisation du parcours nature pour que** chaque enfant y ait accès une à deux fois lors de sa scolarité primaire

**\* l'encouragement aux mobilités douces** pour le chemin de l'école, avec par exemple la piétonisation temporaire des voies devant les écoles aux heures d'ouverture des classes, ou les aménagements du plan d'écocomobilité (installation d'abris et appuis vélos par exemple).

**\* la poursuite des aides versées aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie**

etc.

**Les dépenses d'équipement**  
 Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du  
 remboursement du capital de la dette  
**128,6 M€, soit 392 € par habitant**



**2- Le remboursement de la dette : 32,3 M€** (hors opérations neutres sur les emprunts avec faculté de remboursements temporaires)

En 2025, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 32,27 M€, compte tenu des échéances d'emprunts contractés. Il correspond à 6,1 % des recettes de fonctionnement.

**3- Les recettes d'investissement : 121,7 M€**

**Les recettes d'équipement 21,7 M€** (hors opérations neutres sur les emprunts avec remboursements temporaires)

Outre le FCTVA évalué à 13,3 M€, la Ville devrait bénéficier du soutien financier de ses principaux partenaires à hauteur de 7,6 M€ (-19%). L'écart est notamment dû à l'absence de subvention de l'Union Européenne cette année.

- Le soutien de l'État pour 2025 est estimé à 3,2 M€ dont 1 M€ destiné à l'établissement scolaire Lucie Aubrac, 749,5 K€ aux équipements sportifs de Bellevue, 446 K€ pour la création d'un terrain de rugby et une subvention de 350 K€ pour l'école Beaujoire ;
- L'aide de la Région sera de 480 K€ en 2025, dont 460 K€ aux équipements sportifs de Bellevue ;
- Le soutien du Département sera de 953 K€, consacré à la Maison de quartier « La locomotive » ;
- La contribution de Nantes Métropole (778 K€) visera la réhabilitation de l'ex-Manufacture des tabacs (351 K€), le centre de supervision urbain (428 K€) et le pôle d'équipements publics de la Bottière (115 K€) ;

- Enfin, d'autres organismes participeront à différents projets (1,8 M€), dont une participation du Voyage à Nantes (640 K€) pour la rénovation du bâtiment rue de Crucy, de la Caisse d'Allocations Familiales (568 K€) pour les établissements scolaires (École Leloup Bouhier, École Coudray, École Beaujoire, École Fellonneau), 314 K€ versés par l'ADEME pour l'acquisition de matériel dans les écoles, et 100 K€ de l'Évêché pour la restauration d'équipements culturels.

### **Le remboursement du capital de la dette transférée à Nantes Métropole 145 K€**

En 2025, Nantes Métropole remboursera à la Ville 0,145 M€ au titre des emprunts que la Ville continue de supporter pour les équipements transférés en 2015 lors des derniers transferts à la Métropole.

### **Le besoin de financement 99,9 M€ (hors opérations neutres sur les emprunts avec remboursements temporaires)**

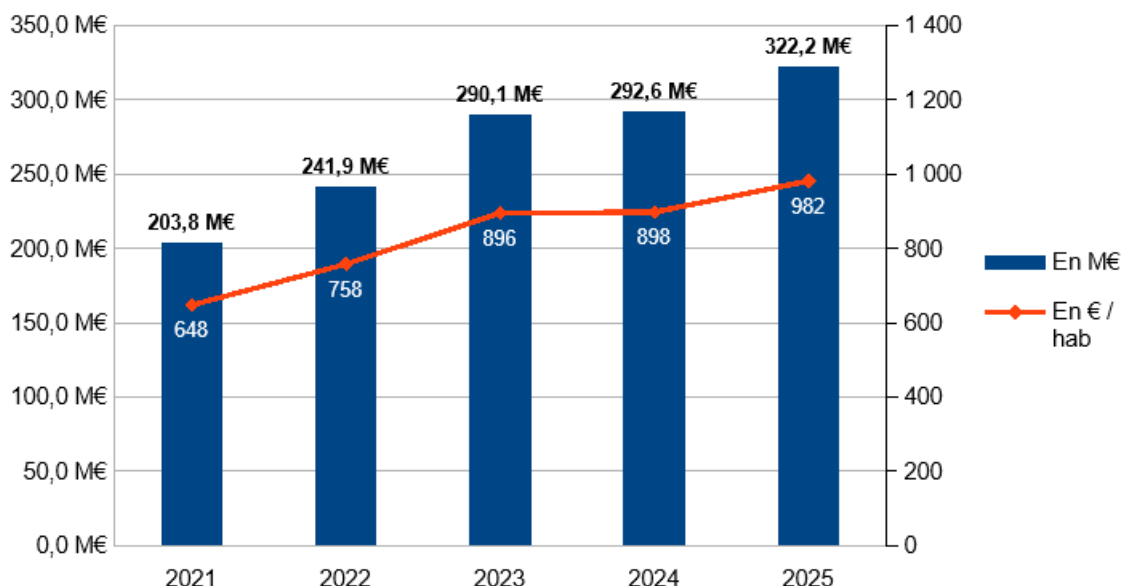
Conformément à sa stratégie financière, la Ville accompagne son programme d'investissement en s'endettant progressivement sur le mandat. Pour financer les investissements prévus en 2025, un recours à l'emprunt est inscrit au BP à hauteur de 99,9 M€ (contre 92,2 M€ au BP 2024), et entraînant une augmentation de l'encours de l'ordre de 67,6 M€ (61,4 M€ prévus au BP 2024).

Cette recette d'emprunt sera ajustée en cours d'année avec la reprise des résultats 2024 et le niveau de réalisation concrète des investissements.

#### 4- La structure de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025

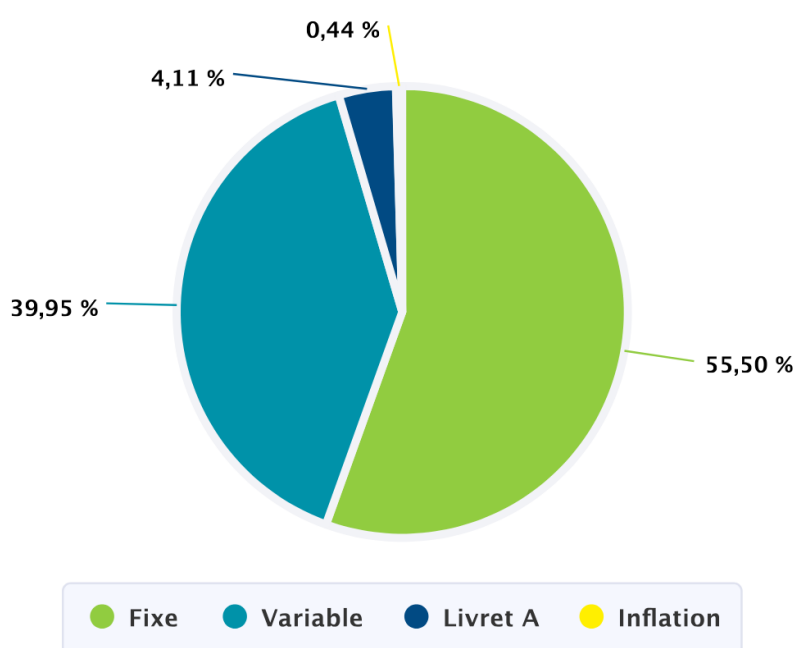
Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de dette s'élève à 322,2 M€ (hors cautions), soit + 29,6 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son accroissement accompagne la réalisation du programme d'investissement du mandat. La dette par habitant s'établit ainsi à 982 €, restant légèrement en-dessous de la moyenne de la strate. En effet, sur la base des dernières informations publiées au 31/12/2023, l'encours moyen des communes de plus de 100 000 habitants s'établissait à 1 070 €/habitant (Source DGCL).

Evolution de l'encours de dette au 01/01

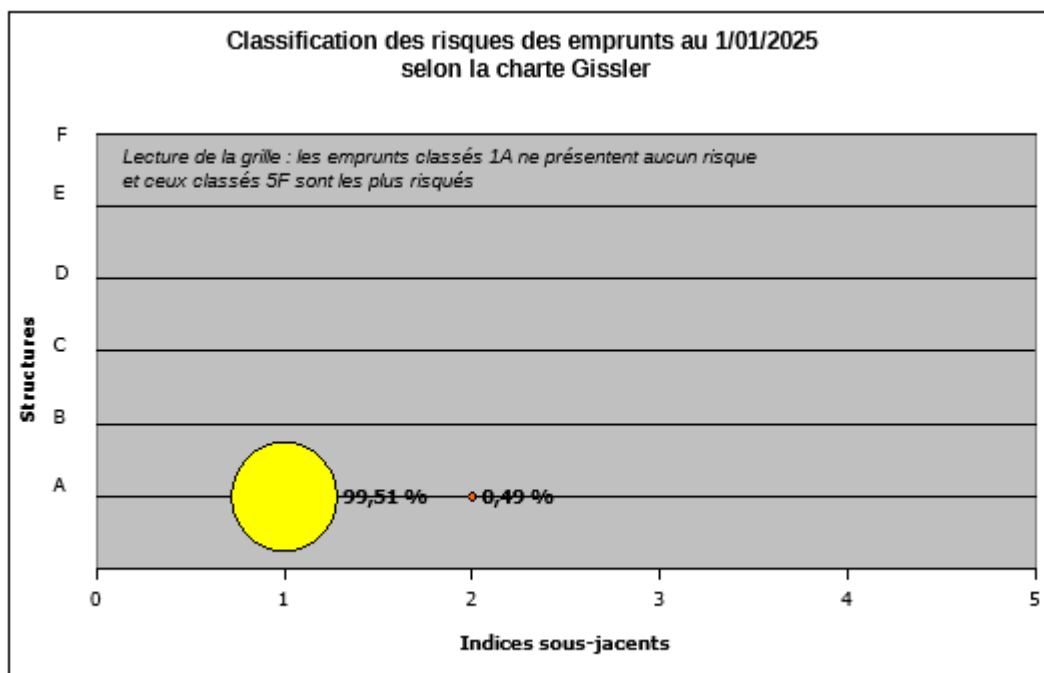


En 2024, la Ville de Nantes a mobilisé 58 M€ pour financer ses investissements. Afin d'équilibrer la part taux fixe / taux variable et de conserver la stratégie de la collectivité, 64 % de ces emprunts ont été souscrits en taux variable et 36 % en taux fixe.

**L'encours total est composé à 55,5% d'emprunts à taux fixe et à 44,5% d'emprunts à taux variable** permettant à long terme une optimisation des frais financiers.



La dette de la collectivité reste très saine puisque 99,51 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler et 0,49 % classé 2A.

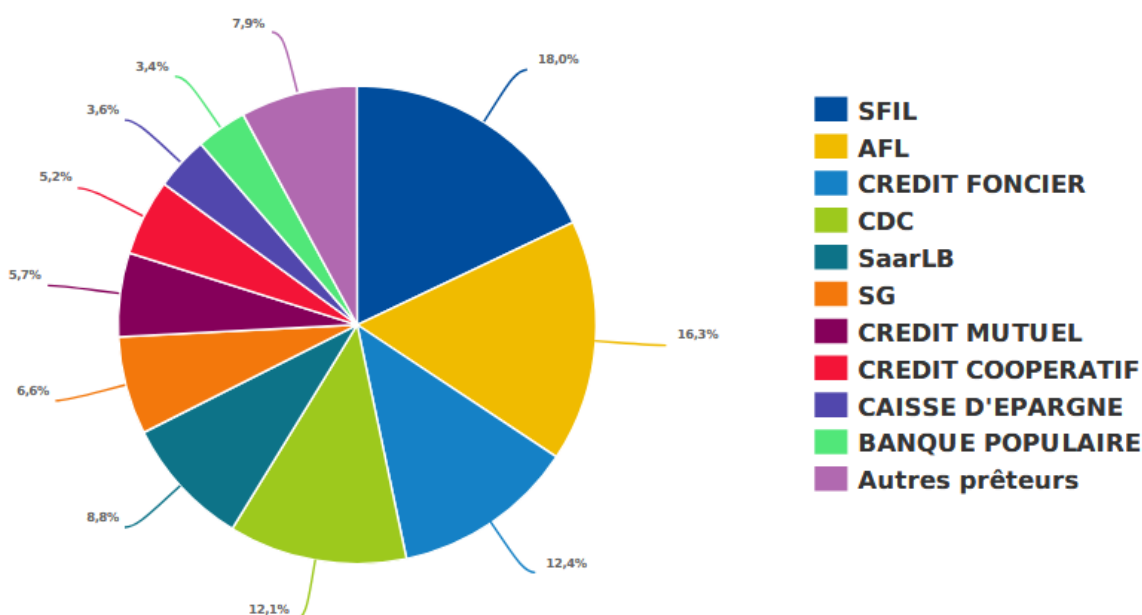


Lecture de la grille : les emprunts classés 1A ne présentent aucun risque et ceux classés 5F sont les plus risqués

Alors que les prêts aux collectivités sont restés à des niveaux autour de 4 % en 2024, la Ville de Nantes, grâce à sa gestion active de la dette dans la durée depuis des années, a un **taux moyen de sa dette très compétitif de 2,35 % au 01/01/2025**, contre 2,53 % au 01/01/2024.

**La Ville poursuit depuis des années une diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement.** L'encours est réparti entre une quinzaine d'établissements financiers.

#### RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRÊTEUR AU 01/01/2025



Le Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, Crédit Coopératif et Banque Populaire) est le 1<sup>er</sup> partenaire de la Ville de Nantes avec 24,6% de l'encours.

En dehors du Groupe BPCE, les acteurs publics sont les principaux partenaires de la Ville de Nantes : l'ensemble SFIL/Banque Postale détient 18 % de la dette, l'AFL (Agence France Locale) en détient 16,35% et la Banque des Territoires 12,1 %. La part des autres prêteurs augmente à 7,9 %.

### La Ville de Nantes recherche des financements dédiés à la transition écologique.

La Ville de Nantes analyse ses dépenses d'investissement sous le prisme de la transition écologique en utilisant la méthode d'I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat). Pour financer la transition énergétique, la Ville de Nantes s'est appuyée sur cette méthode pour solliciter auprès des établissements financiers, des emprunts « verts » et / ou « socialement responsable » à des conditions bonifiées.

Elle a ainsi retenu La Banque Postale sur un prêt « social » de 18 M€ au titre de sa politique liée à l'éducation (construction, extension et réhabilitation des groupes scolaires) et la Banque des Territoires pour 10 M€ dans le cadre du financement de l'École Joséphine Baker au titre d'une enveloppe dédiée à la construction de bâtiments performants. Ces prêts ont été contractés respectivement en taux fixe à 3,42 % et en Livret A +0,40 % sur 25 ans. La Ville de Nantes a également sollicité la Société Financière de la NEF (Nouvelle Économie Fraternelle) sur un prêt de 2,6 M€ en taux fixe à 3,15 % sur 15 ans.

## Capacité de désendettement

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette et l'épargne.

**8,2 ans au BP 2025**

## 5- Mode de financement des investissements 2025

Le mode prévisionnel de financement des investissements est détaillé ci-dessous :

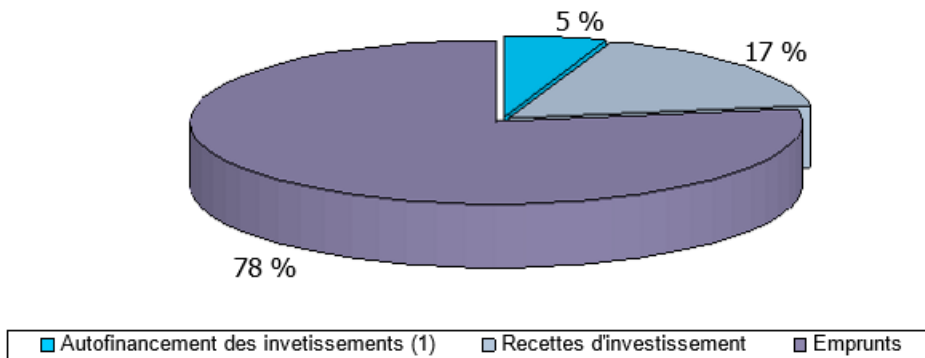
### Mode de financement prévisionnel des investissements en 2025

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2025	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement des investissements (1)	7,0	5,5 %
Recettes d'investissement	21,7	16,9 %
Emprunts	99,9	77,7 %
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>128,6</b>	<b>100,0 %</b>

(1) la notion d'autofinancement est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de la dette + remboursement du capital de la dette par NM + recours à l'excédent

Dans ce contexte de ressources contraintes, la Ville de Nantes finance 22,3 % de ses investissements par ses ressources propres : 5,5% par son autofinancement net et 16,9 % par ses recettes d'investissement. Le recours à l'emprunt couvre 77,7% du besoin de financement.

### Mode de financement des dépenses d'équipement au BP 2025

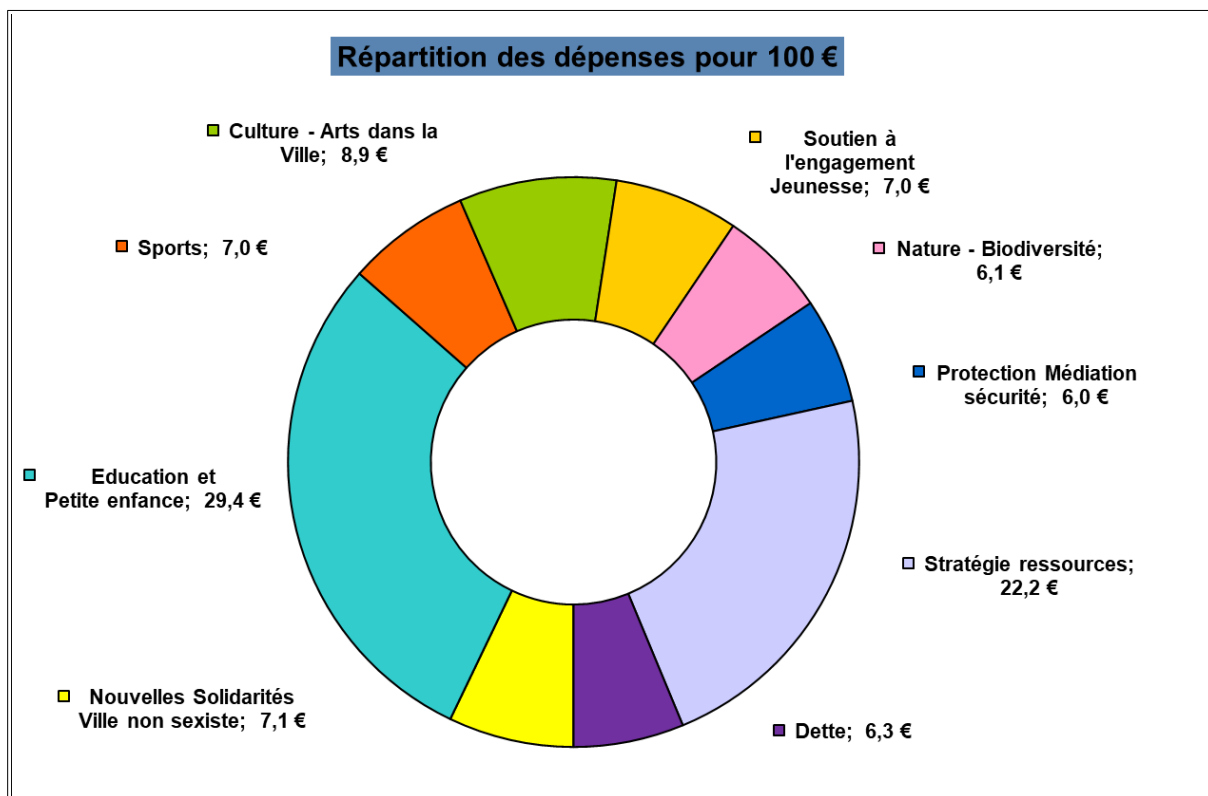


## VI. Les ratios financiers du budget 2025

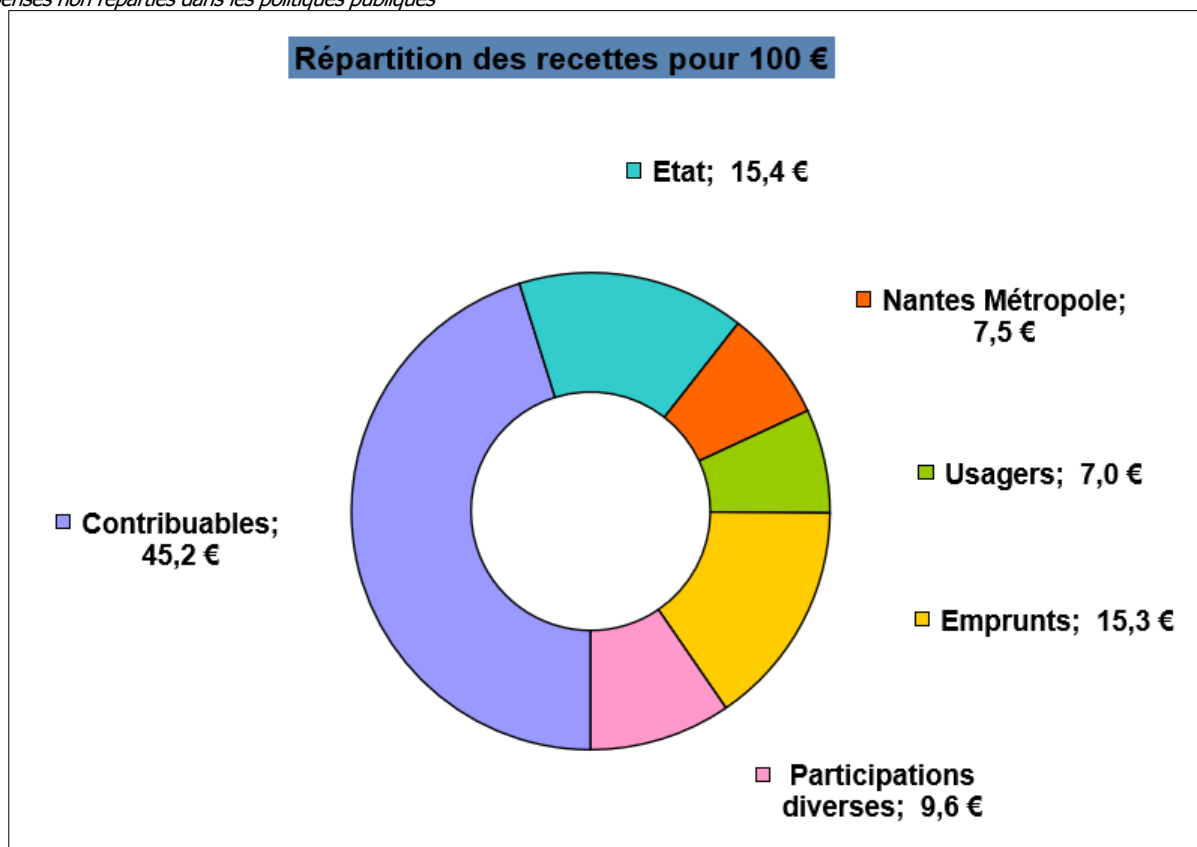
	<b>10 ratios</b>	<b>BP 2025</b>
<b>1/</b>	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	= <b>1 497 €</b>
	<b>Population</b>	
<b>2/</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	= <b>1 616 €</b>
	<b>Population</b>	
<b>3/</b>	<b>Dépenses d'équipement brut</b>	= <b>392 €</b>
	<b>Population</b>	
<b>4/</b>	<b>Encours de la dette</b>	= <b>982 €</b>
	<b>Population</b>	
<b>5/</b>	<b>Dotation Globale de Fonct.</b>	= <b>216 €</b>
	<b>Population</b>	
<b>6/</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	= <b>51,2%</b>
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	
<b>7/</b>	<b>Dép. réelles fonct. + remb. dette en capital</b>	= <b>98,7%</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	
<b>8/</b>	<b>Dépenses d'équipement</b>	= <b>24,3%</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	
<b>9/</b>	<b>Encours de la dette</b>	= <b>60,8%</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	
<b>10/</b>	<b>Epargne brute</b>	= <b>7,4%</b>
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	



## VII. Le budget 2025 par politique publique hors CCAS (investissement + fonctionnement) pour 100 €



\* La « stratégie ressources » regroupe les moyens généraux, la relation aux usagers, la masse salariale des directions supports et autres dépenses non réparties dans les politiques publiques

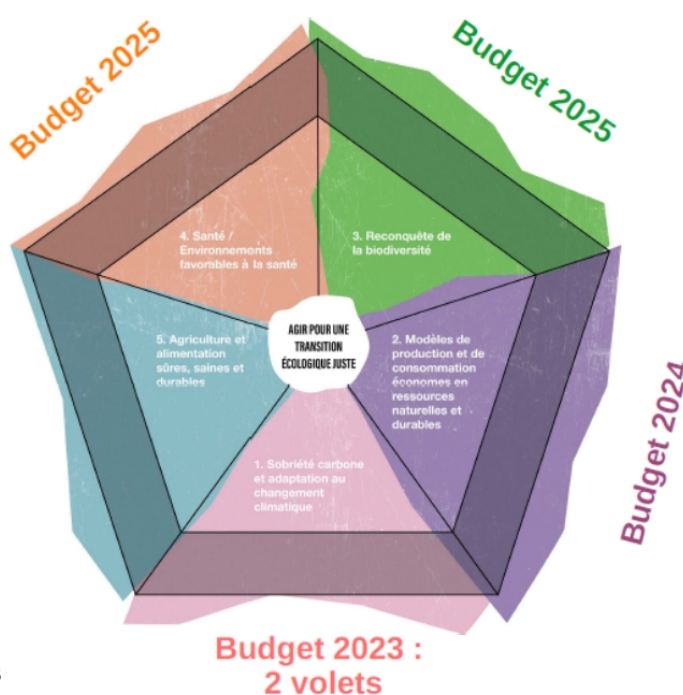


## Partie II - Présentation du « Budget Vert » en 2025

### La démarche de budgétisation verte à la Ville de Nantes

Dans le cadre de l'animation du marqueur « transition écologique » et du label "Climat-Air-Energie" de l'ADEME (ex Citergie), la Ville s'est engagée dans une démarche d'évaluation de l'impact de son budget sur la transition écologique, avec une 1ère mise en œuvre dans le cadre du vote du budget 2023. L'exercice a été poursuivi en 2024 et est désormais acté dans nos processus. En effet, cet outil doit permettre in fine d'aligner les engagements budgétaires sur les enjeux de la transition écologique déclinés dans le référentiel nantais représenté par le pentagone de la transition écologique ci dessous. Il s'agit d'identifier et de faire ressortir les dépenses favorables ou défavorables aux enjeux écologiques.

Pour le **budget 2025**, les dépenses d'investissement seront analysées pour la première fois sous 5 angles environnementaux du « pentagone », à savoir "atténuation du changement climatique", "adaptation au changement climatique", "économie des ressources", "biodiversité" et "santé environnementale". Cette analyse à 5 axes permet de proposer une lecture de l'impact environnemental global des dépenses de la collectivité.



### Rappel de la finalité du budget vert

L'analyse réalisée sur la totalité des budgets (*hors masse salariale*) permet de vérifier la compatibilité des engagements financiers avec les objectifs environnementaux.

Le but est principalement l'amélioration continue et la mobilisation de la collectivité pour la transition écologique. Il s'agit d'un outil contributif à l'animation du marqueur pilier « transition écologique » et il est reconnu comme un levier particulièrement puissant.

En effet, le caractère transversal par essence de la construction du budget permet de mobiliser largement les services autour des objectifs environnementaux et contribue à diffuser la culture sur les enjeux de transition écologique.

**En complémentarité avec les autres instruments de mesure de la performance écologique** tels que les indicateurs du rapport développement durable, cela permet à la collectivité d'évaluer son action pour tenir la trajectoire fixée.

## Le référentiel méthodologique nantais

La démarche nantaise s'appuie sur la méthodologie de référence pour l'analyse de l'impact des actions de la collectivité sur le climat, développée par l'Institut de l'économie pour le climat (**I4CE**). Pour l'axe "climat/sobriété carbone", la plupart des catégories de dépenses sont déjà classées par la méthodologie I4CE (*taxonomie*), car l'impact carbone des pratiques est déjà connu techniquement, pour les principales thématiques : performances énergétiques des constructions, modes de transports, types d'énergies, ...

Pour étendre l'analyse aux autres enjeux du référentiel transition écologique nantais, la logique de la méthodologie I4CE (*outils et critères précis de classement*) a été reprise. Conjuguée au respect des principes guidant cette méthodologie (*parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve*), cela garantit l'objectivité et la rigueur de la démarche.

Les éléments essentiels au classement sont synthétisés dans des "**arbres de décision**" montrant la correspondance entre pratiques constatées et cotations associées :



Chaque dépense est analysée au prisme des différents enjeux du référentiel sans agrégation afin d'éviter une vision réductrice de la transition écologique à réaliser et de pouvoir engager une dynamique de progrès.

L'aboutissement du travail de construction du socle méthodologique sur **5 axes** permet d'obtenir une analyse complète et pertinente des budgets 2025, en cohérence avec l'approche "**One health**". La Ville de Nantes s'inscrit ainsi dans les perspectives « finance durable » nationales européennes.



## Budget vert nantais sur 5 axes et "annexe verte" au compte administratif

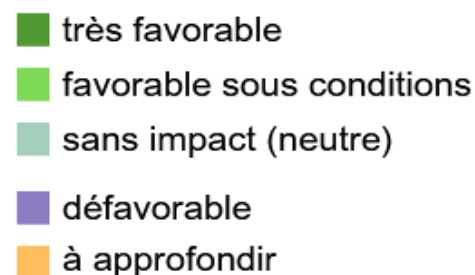
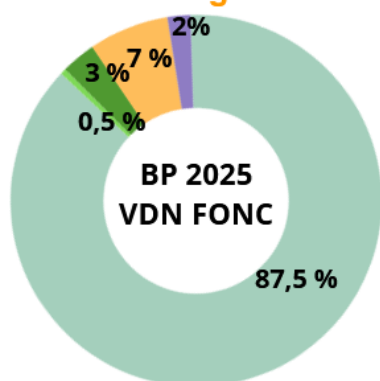
Le décret du 16 juillet 2024 rend réglementairement obligatoire la production d'une annexe budgétaire intitulée " impact du budget pour la transition écologique" pour les collectivités >3500 hab dès 2025 sur le compte administratif 2024.

Cette « annexe verte » sera réalisée à partir de notre budget de transition écologique, et nous veillerons au maintien d'une convergence méthodologique par l'intermédiaire de France urbaine, qui s'appuie sur l'expérience des collectivités adhérentes dans les discussions avec l'État.

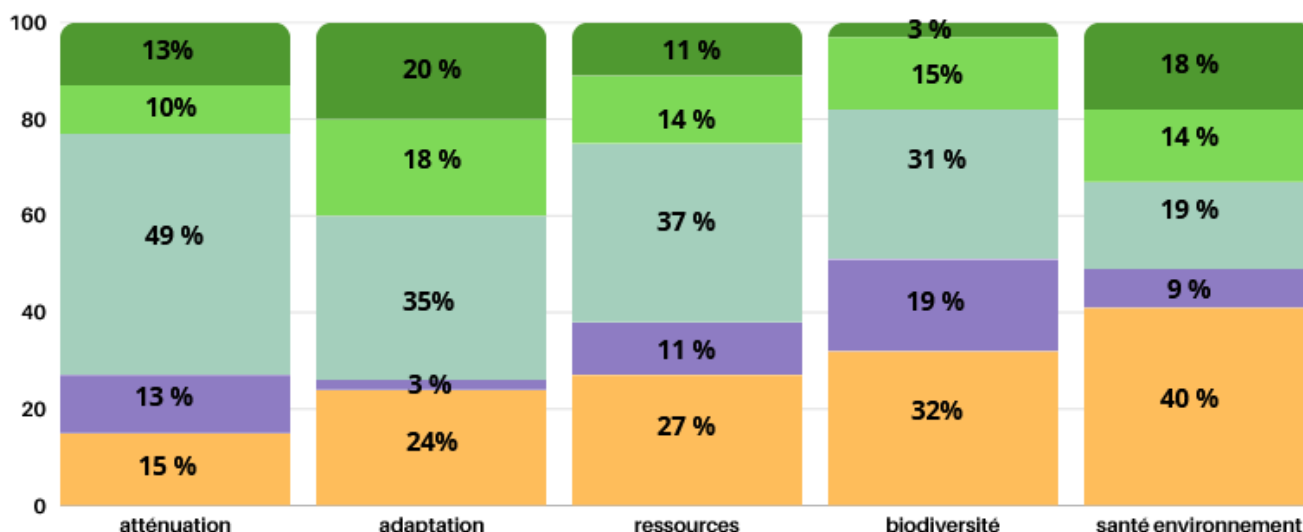
L'annexe verte présente une version simplifiée de l'analyse : L'objectif affiché par l'Etat est de valoriser les efforts d'investissement consentis par les collectivités locales en faveur de la transition écologique, et de les agréger au niveau national. Notre objectif à travers la « budgétisation écologique » est l'alignement des dépenses sur les objectifs environnementaux et l'amélioration des pratiques en profondeur, ce qui nécessite une analyse plus fine.

# Synthèse des résultats de l'analyse "5 axes" du budget 2025 de la Ville de Nantes

## ANALYSE DU FONCTIONNEMENT (atténuation du changement climatique)



## ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT

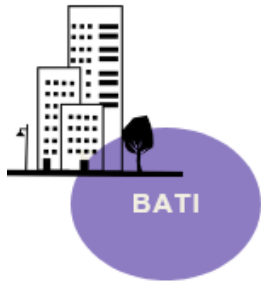


### Précisions et explications

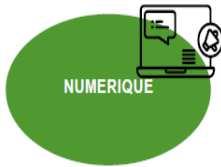
L'analyse de la **section de fonctionnement** est cette année focalisée sur l'axe « atténuation du changement climatique-sobriété carbone ». La part de dépenses « vertes » concerne principalement les menus végétariens de la restauration scolaire municipale et l'achat d'électricité verte. Les 4 autres axes environnementaux devront être analysés également en fonctionnement, cela interviendra lorsque le travail d'harmonisation des clauses actant les engagements environnementaux de nos partenaires au sein des marchés, délégations de service public ou conventions de financement sera achevé.

L'intérêt majeur de la démarche est de permettre une prise de conscience de l'impact écologique de nos modes de faire, et de l'existence de leviers pour des pratiques plus vertueuses. La réduction de la part de dépenses « à approfondir » (difficiles à qualifier) reflète ce processus. L'analyse, sur 5 axes, des **dépenses d'investissement** le démontre, grâce au travail d'approfondissement réalisé par tous les services. Ainsi les 3 axes déjà intégrés l'an passé (2 volets « climat » et « ressources ») ont moins de 30 % d'indéfini. L'analyse sur les 2 nouveaux axes (« biodiversité » et « santé environnementale ») est satisfaisante pour une première puisqu'il y a moins de 40 % d'indéfini. On peut remarquer que c'est sous l'angle « biodiversité » que les dépenses sont le moins vertes, ce qui est cohérent puisque la plupart des activités humaines sont nuisibles pour le reste du vivant. Pour autant de nombreux leviers ont été identifiés pour améliorer les pratiques et réduire cet impact négatif sur la biodiversité.

## Une démarche porteuse de progrès, les évolutions observées à la Ville



Les efforts autres qu'énergétiques, en matière de chantier, de matériaux, de réemploi, de confort d'été, de sobriété foncière et d'usage, l'attention à la biodiversité et la limitation des nuisances sont mieux valorisés avec l'extension de l'analyse aux 5 axes de la transition écologique nantaise



La méthodologie revue pour aligner les critères sur les constats et objectifs de la démarche numérique responsable, comportant notamment un diagnostic environnemental, permet de suivre la trajectoire de la collectivité



Les solutions fondées sur la nature (*renforcement de la politique de l'arbre, le plan pleine terre, la débitumisation ou encore le développement d'îlots de fraîcheur*) contribuent à tous les axes environnementaux et trouvent leur place dans toutes les politiques publiques



De nombreuses dépenses indéfinies en fonctionnement pourront être qualifiées dans le cadre du déploiement de clauses environnementales dans les contrats.



**L'implication des services** est la condition de réussite de la démarche et de la bifurcation écologique plus généralement. Dans le cadre de l'animation du marqueur « transition écologique » appuyée sur la démarche de budgétisation verte, des outils sont mis en place, il s'agit notamment d'analyses co-produites avec les services dès la conception des projets, d'un travail sur des clauses dédiées dans les conventions, de pédagogie adaptée par thématiques via des vidéos ou des fiches.

## Partie III - Le Budget sensible au genre en 2025

### La poursuite de la démarche BSG

Dans la continuité de l'expérimentation engagée sur 3 premiers « objets » de travail (les Scènes Vagabondes, les Budgets participatifs, le Conservatoire) - ayant permis d'identifier les leviers d'action afin d'améliorer l'égalité femmes / hommes -, une **démarche « Genre & espaces publics »** initiée entre la Ville de Nantes, la métropole et 3 communes (La Chapelle sur Erdre, Mauves sur Loire, Sainte Luce sur Loire).

**Son objectif : concevoir et gérer des espaces publics correspondant aux besoins et aspirations de toutes et tous.**

Une démarche qui s'inscrit dans le constat partagé que **l'espace public est un enjeu fort de l'égalité femmes-hommes** :

- > L'espace public n'est pas neutre, et encore moins en ville : *"la ville faite par et pour les hommes"* (Yves Raibaud)
- > Les femmes et les hommes n'ont pas le même rapport à l'espace public et ne le perçoivent pas de la même manière

### Quelques exemples :

- > Harcèlement de rue et dans les transports : 87 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel dans les transports (Ministère des transports, 2019)
- > Mobilités différenciées
- > Représentations et publicités sexistes / Invisibilisations
- > Participation aux processus de décisions
- > Stratégies d'évitement mises en places 52 % des femmes se sentent en insécurité dans l'espace public (Yougov, mars 2022)



### Un engagement qui se concrétise dans une démarche globale "Genre et Espaces publics" :

- > **Objectif** : formaliser une doctrine et expertise communes utilisables pour tous les projets d'aménagement que la Métropole mène
- > **Livrable** : un guide technique métropolitain d'aménagement des espaces publics sensible au genre (conception, aménagement...), déclinant des objectifs opérationnels, les questions à se poser à chaque étape de la conduite de projet, les inspirations, les outils.
- > **Méthode** : une évaluation participative qui doit s'appuyer sur l'expertise d'usage des personnes qui vivent la ville au quotidien
- > **Calendrier** : sept. 2024 – mai 2025

**Septembre à mi-octobre  
2024**

**Fin-octobre 2024 à janvier  
2025**

**Février  
2025**

**Mars à avril  
2025**

**ETAPE 1 :  
co-construction du  
référentiel**

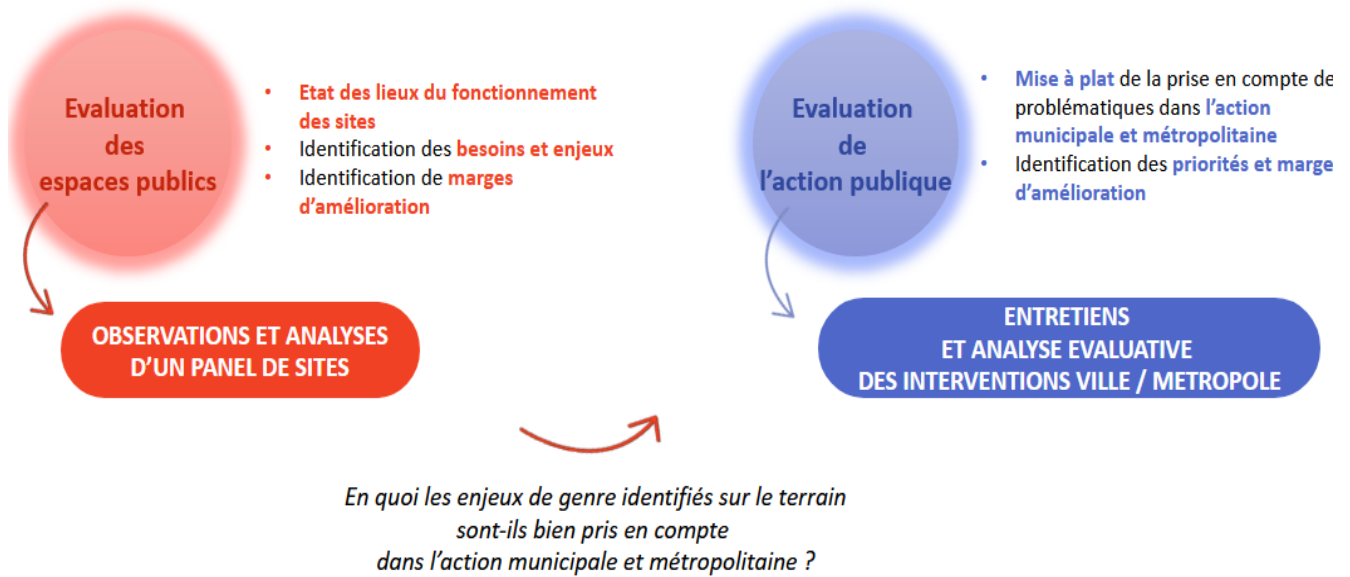
**ETAPE 2 :  
collecte des données**

**ETAPE 3 :  
analyse évaluative  
partagée**

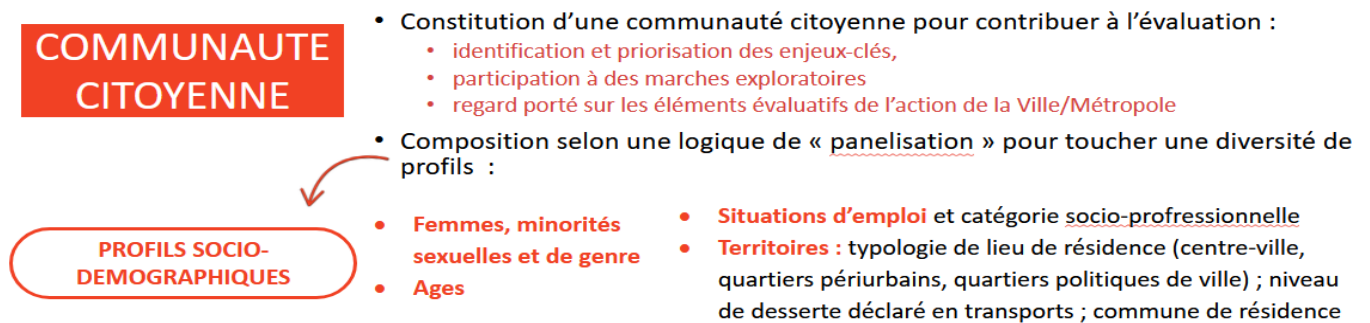
**ETAPE 4 :  
préconisations**



## Une démarche évaluative en deux volets :



## Une démarche ouverte et multi-acteurs :



## 3 sites nantais :

